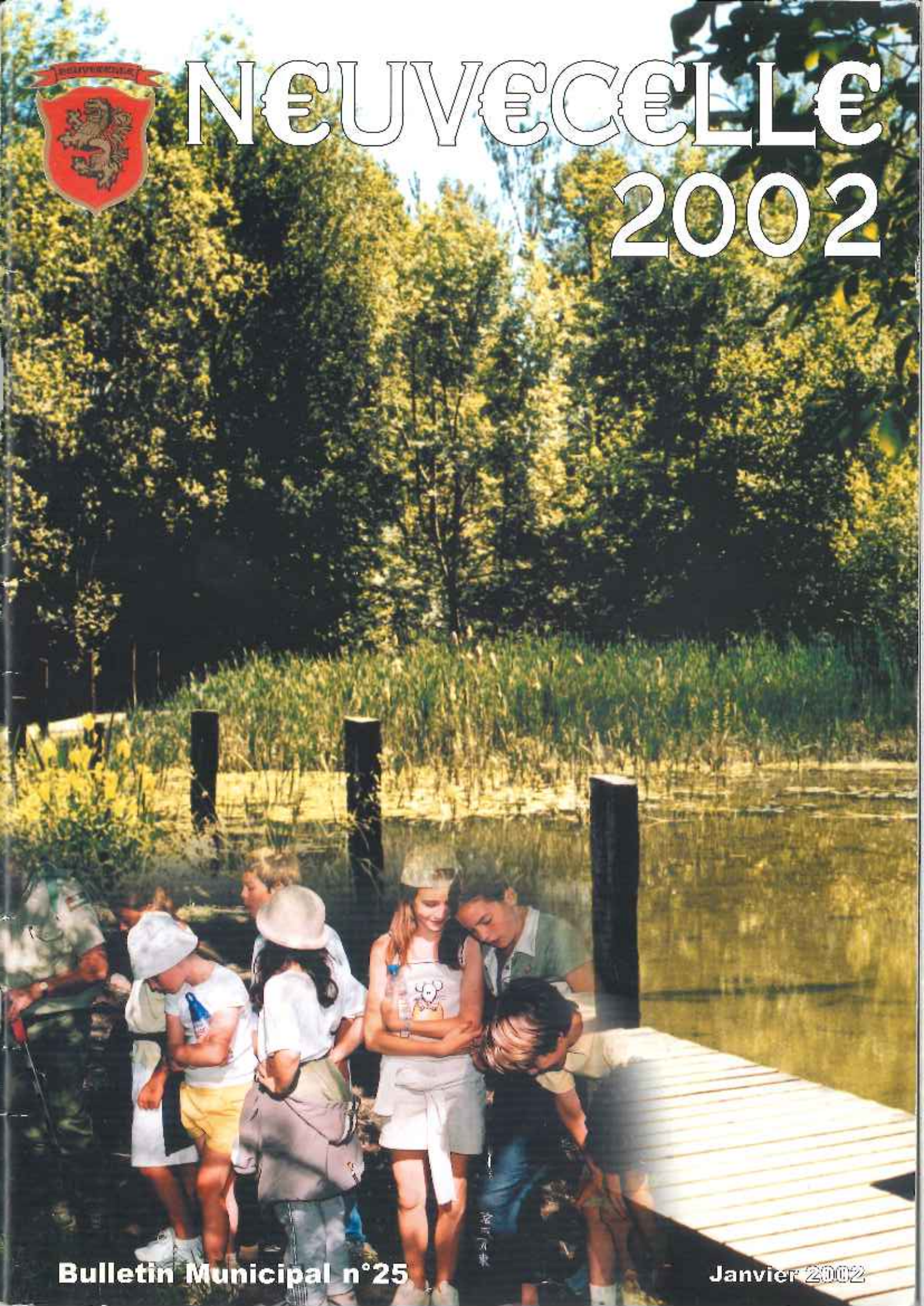




NEUVECELLE

2002



L'ESPRIT DE SERVICES



Partout en France
nos spécialistes vous conseillent

ONET PROPRETÉ

- Agence d'Annecy
417, route de Macully
74330 POISY
Tél. 04 50 46 37 37
Fax 04 50 46 11 68
- Antenne d'Annemasse
1, rue des Prairies
74100 ANNEMASSE
Tél. 04 50 95 61 02
Fax 04 50 95 63 17

présent sur **LE 3611**

POUR PLUS DE DÉTAIL TAPEZ ONET + VOTRE DÉPARTEMENT

CHRISTAUD 
La compétence d'une équipe

Fourniture de matériels
pour adduction d'eau TP
arrosage enterré

Zone commerciale Grand Epagny Ouest
Route de Bellegarde 74330 SILLINGY
Tél. 04 50 22 54 96 - Fax 04 50 24 24 11

agence léger

TRANSACTION
GESTION
LOCATION

Le Front de Lac - 74502 EVIAN
Tél. 04 50 75 05 44 - Fax 04 50 70 70 52
Minitel : 3615 Frainm - internet : <http://www.frainm.fr>
e mail : stcl.sob@wanadoo.fr

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

**R. SANNICOLO
et Fils**



CHAMPANGES - Tél. 04 50 73 40 02
NEUVECELLE - Tél. 04 50 75 62 61

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

**S.A.
DAZZA & CIE**

Tél. 04.50.75.12.09 - Fax 04.50.75.51.59
15, avenue de Noailles - BP 22 - 74502 Evian-Los-Bains Codex

Gedimat

construire rénover aménager

Lombard 

EVIAN Gare 04 50 75 02 28	EVIAN Pl. d'Allinges 04 50 75 16 26	THONON Vongy 04 50 71 00 04
--	--	--

LE MOT DU MAIRE

Le 20 Octobre s'en allait notre doyenne. Née en 1904, madame BIGNARDI a vécu l'essentiel de sa vie dans le NEUVECELLE d'autrefois.



Elle a été cuisinière chez LOMBARD, au Clair Matin. C'était l'époque des "estivants" qui passaient un mois, voire deux, de vacances en pension complète. Les gens fortunés descendaient au Royal, au Splendide, à l'Ermitage ou à la Verniaz. Leur chauffeur et quelques familles plus modestes s'installaient dans les pensions de famille comme le Clair Matin. C'était généralement des parisiens qui, il faut bien le dire, habitaient à Cormeilles en Paris ou à Garges les Gonesse mais qui faisaient valoir leur argot et leur accent.

En 1950, Neuvecelle ressemble encore à la description de la mappe sarde de 1734. Petites exploitations agricoles. Polyculture vivrière. Une ferme, trois vaches... On fauche, on "fouanne", on ramasse les pommes de terre sous l'œil urbain des vacanciers qui feignent d'oublier que leurs grands-parents crevaient de misère dans la Creuse ou l'Aveyron... On se rencontre à la sortie de la messe ou à la fruitière. Le garde champêtre attrape quelques voleurs de poules. L'instituteur et le curé sont les garants de la morale. Quand on prend une baffe à l'école ou au catéchisme, on ne vient pas se plaindre à la maison. C'était prendre le risque d'en avoir une autre car il est probable qu'on l'avait méritée. Ca ne faisait pas pour autant des enfants martyrs ni des parents des bourreaux d'enfants. La vie coule au rythme des saisons. Il n'y avait pas encore la télévision pour nous faire quotidiennement l'éloge de la folie ordinaire...

Tout ce qui est passé n'est pas nécessairement le meilleur. De tout temps, il y a eu des bonnes âmes pour considérer qu'à leur époque c'était mieux. Mais, comme disait La Fontaine, entre deux maux il faut choisir le moindre. Aujourd'hui, il serait peut-être utile de remettre le clocher au milieu du village et l'autorité au centre de la famille en même temps que la famille au cœur de l'éducation.

C'est le vœux le plus cher que je formule pour chacun d'entre nous à l'aube de cette nouvelle année.

Louis Duret
Maire

COMPTES ADMINISTRATIFS 2000

DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Energie et fournitures	710 330,17
Entretien et réparations	466 663,23
Impôts et taxes	23 867,00
Charges de personnel	2 456 220,48
Contributions aux structures intercommunales	1 747 229,50
Aide sociale	242 948,00
Subventions aux associations	143 615,00
Charges financières (intérêts des emprunts)	1 172 389,19
Charges exceptionnelles	39 750,00
Charges de fonctionnement	1 036 146,00
Opérations d'ordre	134 517,45

TOTAL 8 173 676,02

RECETTES

Redevances, concessions et prestations	413 703,15
Impôts et taxes	6 419 284,29
Surtaxe sur les eaux minérales	1 218 814,00
Dotations, subventions et participations	2 922 631,26
Produits de gestion courante	191 836,56
Produits exceptionnels	92 435,10
Opérations d'ordre	126 446,58
Excédent antérieur	775 741,59

TOTAL 12 160 892,53

Excédent en fonctionnement	3 987 216,51
Déficit d'investissement	2 792 716,75
Résultat global de clôture	1 194 499,76

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Remboursement d'emprunts (capital)	1 489 234,85
Acquisitions de terrains et matériel	1 526 243,33
Travaux de voirie et de construction	4 580 167,62
Dépenses diverses	51 773,02
Opérations d'ordre	386 650,77
Déficit d'investissement reporté	867 709,83

TOTAL 8 901 779,42

RECETTES

Fonds de compensation de la TVA	598 448,00
Subventions d'investissement	678 981,20
Emprunt	1 500 000,00
Recettes diverses	115 802,00
Opérations d'ordre	394 721,64
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 821 109,83

TOTAL 6 109 062,67

Reste à réaliser de l'exercice	
Dépenses	1 746 590,00
Recettes	1 709 693,00

DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Achats d'eau, d'énergie et de fourniture	124 093,06
Entretien	4 621,32
Analyses	11 424,60
Participations aux structures intercommunales	352 767,92
Redevances FNDAE, agence de bassin et SIAECE	838 895,44
Charges de personnel	224 596,40
Charges financières (intérêts des emprunts)	121 636,44
Charges exceptionnelles	3 922,45
Amortissement des immobilisations	423 928,00

TOTAL 2 105 885,63

RECETTES

Ventes d'eau et redevances annexes	2 277 605,47
Produits financiers	49 299,84
Reprise des subventions	16 145,00

TOTAL 2 343 050,31

Excédent d'exploitation	237 164,68
Déficit d'investissement	425 343,03
Résultat global de clôture	-188 178,35

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Travaux sur réseaux d'eau et d'assainissement	2 958 334,86
Remboursement d'emprunts (capital)	235 096,36
Reprise de subventions	16 145,00
Déficit d'investissement reporté	161 461,38

TOTAL 3 371 037,60

RECETTES

Fonds de compensation de la TVA	37 987,00
Subventions d'investissement	678 350,00
Emprunt	1 550 000,00
Amortissement sur immobilisations	423 928,00
Excédent de fonctionnement reporté	255 429,57

TOTAL 2 945 694,57

Reste à réaliser de l'exercice	
Dépenses	427 489,00
Recettes	722 343,00

BUDGETS 2001

BUDGET PRINCIPAL

(PRIMITIF ET SUPPLEMENTAIRE)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Energie et fournitures	761 594,00
Entretiens et réparations	585 000,00
Impôts et taxes	25 000,00
Charges de personnel	2 683 582,00
Contributions aux structures intercommunales	1 831 596,00
Aide sociale	250 000,00
Subventions aux associations	136 335,00
Charges financières (intérêts des emprunts)	1 214 941,00
Charges exceptionnelles	5 000,00
Charges de fonctionnement	1 224 365,00
Opérations d'ordre	144 868,00
Virement à la section d'investissement	4 663 102,00

TOTAL 13 525 383,00

RECETTES

Redevances, concessions et prestations	384 000,00
Impôts et taxes	6 507 025,00
Surtaxe sur les eaux minérales	1 500 000,00
Dotations, subventions et participations	3 612 059,00
Produits de gestion courante	169 400,00
Produits exceptionnels	68 850,00
Opérations d'ordre	126 447,00
Excédent antérieur reporté	1 157 602,00

TOTAL 13 525 383,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Remboursement d'emprunts (capital)	1 785 411,00
Acquisitions de terrains et matériels	821 517,00
Travaux de voirie et de construction	6 470 242,00
Dépenses diverses	193 956,00
Déficit d'investissement reporté	2 792 717,00
Opérations d'ordre	972 289,00

TOTAL 13 036 132,00

RECETTES

Fonds de compensation de la TVA	1 035 791,00
Subventions d'investissement	2 597 593,00
Emprunt	751 172,00
Recettes diverses	168 151,00
Opérations d'ordre	990 710,00
Virement de la section de fonctionnement	4 663 102,00
Excédent de fonctionnement reporté	2 829 613,00

TOTAL 13 036 132,00

BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

(PRIMITIF ET SUPPLEMENTAIRE)

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Achats d'eau, d'énergie et de fournitures	285 500,00
Entretien	35 000,00
Analyses	20 000,00
Participations aux structures intercommunales	333 980,00
Redevances FNDAE, agence de bassin et SIAECE	825 000,00
Charges de personnel	235 000,00
Charges financières (intérêts des emprunts)	180 914,00
Charges exceptionnelles	10 000,00
Amortissement des immobilisations	470 470,00
Virement à la section d'investissement	248 902,00

TOTAL 2 644 766,00

RECETTES

Ventes d'eau et redevances annexes	2 389 595,00
Produits financiers	20 000,00
Produits exceptionnels	151 191,00
Reprise des subventions	83 980,00

TOTAL 2 644 766,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Travaux sur réseaux d'eau et d'assainissement	1 225 016,00
Remboursement d'emprunt (capital)	250 894,00
Déficit d'investissement reporté	425 343,00
Reprise de subventions	83 980,00

TOTAL 1 985 233,00

RECETTES

Fonds de compensation de la TVA	54 447,00
Subvention d'investissement	844 530,00
Emprunt	101 600,00
Vente de titres immobilisés	28 120,00
Amortissement sur immobilisations	470 470,00
Excédent de fonctionnement	237 164,00
Virement à la section de fonctionnement	248 902,00

TOTAL 1 985 233,00

LA VIE COMMUNALE

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

La visite de la Commune par le jury et les membres accompagnateurs a eu lieu le samedi 4 août 2001.

Étaient membres du Jury :

Gabrielle MENETREY - Irène REMILLEUX - Mireille VALAT, conseiller municipal - René LAMY, Fleuriste en retraite, membre du jury du fleurissement départemental - Pierre-André NORO, conseiller municipal - Pascal MARTIGNIERE, adjoint au Maire.



1^{er} prix des maisons fleuries

1ère CATEGORIE : MAISONS AVEC JARDIN VISIBLE DE LA RUE

- 1^{er} AUGERT Jean-Noël - 340, av. de Valère
- 2^e DUCOMMUN Hortense - 652B, av. de Valère
- 3^e FELICI Yves - 277, chemin des Confertes
- 4^e TRINCAT François - 245, rue du Pré des Portes
- 5^e PERTUISET Marcel - 68, av. du Flon
- 6^e TESSIAU Robert - av. de Champ Bontemps
- 7^e PAGNIER Pierre - 228, rue du Parc de l'Abbaye
- 8^e GOY Joseph - Avenue d'Evian
- MONNET Alain - 383, av. de Montigny
- 10^e LAIDIN Alain - 301, route de Grande-Rive
- 11^e BUTTAY Paul - 525, av. de Lécherot
- MORAND Alain - 586, av. de Maxilly
- 13^e PAPIN Christian - 257, av. du Flon
- 14^e MILANI René - 277, av. de Milly
- 15^e LAZARETH Michel - 282, av. de Lécherot
- 16^e DECURNINGE Marcel - 93, ch. des Houches
- 17^e CLAIMAND Roger - 43, av. de Milly
- MEDORI Jean-François - 710, av. de Maxilly
- 19^e LEONARDUZZI Richard - 36, ch. des Houches
- 20^e LUGRIN Martial - 598, imp. du Flon
- VERGNAUD Henry - 141, av. des Tours
- 22^e JACQUIER Georges - 141A, imp. du Grand Champ

- 23^e JACQUIER Marcel - 549, av. de Maxilly
- BAUD Gabriel - 250E, imp. des Oiseaux
- 25^e LACROIX Gilbert - 1503, av. d'Abondance
- 26^e LAZARETH Micheline - 220, av. de Lécherot
- 27^e BOCHATON François - 32, av. du Flon
- DUBET - Valère
- LECOEUVRE Georges - 28, ch. des Codes
- POUX René - 196A, imp. des Fleurs
- JACQUIER Yvonne - 699, imp. du Grand Champ
- 32^e CURDY Pierre - 221, av. de Maraïche
- REBET Henri - 483, av. Seuvay
- 34^e BURNAT Gérard - 240, ch. des Confertes
- 35^e MOILLE Jeanne - 474, av. de Milly
- 36^e BLANC Gabriel - 229, av. de Milly
- BORZACCHIELLO Michel - 20, rue du Pré Serve
- BROUSSENG Jeanine - 18, r. du Parc de l'Abbaye
- MAGNIN Guy - av. Seuvay
- 40^e MENAND Michel - av. de Champ Bontemps
- 41^e MINAMBORDIER Bernard - 8, rue du Parc d'Ausnières
- 42^e VALLON Maurice - 296A, imp. des Abbés
- 43^e BURNET Christian - 270, av. du Flon
- 44^e BURNET Patrick - 282, route de Grande-Rive
- FOREL Serge - 893, av. de Maraïche
- DEPOISIER Joseph - 618, av. de Forchex

- 47^e BONNEVIE Gilbert - 186, route de Grande-Rive
- MOREL-CHEVILLET Alain - 70, ch. des Houches
- PICHOT Jean - 216, av. de Montigny
- VALETTE Jean - 250G, imp. des Oiseaux
- 51^e VULLIET Dominique - 384, route de Thollon
- 52^e RISACHER Jacques - 250H, imp. des Oiseaux
- 53^e DURET Jean-Pierre - 601, av. de Forchex
- 54^e MORAND Ludovic - 136, av. de Lécherot
- DUMUSC Gilbert - 391, rue du Parc de l'Abbaye
- 56^e CARY Gérard - 296, Pré de l'Abbaye
- 57^e ROUSSEL Jean-Pierre - 322F, ch. des Houches
- 58^e MALLINJOURD Pierre - 134, Parc des Vernes
- 59^e CRINQUAND Robert - 240, ch. des Confertes
- 60^e MARCHAND Henry - 11, rue du Parc d'Ausnières
- 61^e DEMIAUX Jean-Michel - 536C, Parc de Maraïche
- MORAND Gérard - 179, ch. de chez Duret
- VAILLANT Stéphane - 87, av. des Châtaigniers
- PERRAULT Patrice - 196, imp. des Fleurs
- 65^e VERJUS Guy - 322C, ch. des Houches
- 66^e BONNET - imp. des Fleurs
- CHENIN Claude - 103, imp. du stade

- 68^e MERMAZ Noël - 15, ch. des Codes
- 69^e JACQUIER Pierre - 699, imp. du Grand Champ
- 70^e GIROUD Pierre - 206, av. de Verlagny
- CHAMOIS Jean-Claude - 62A, ch. de Gravanne
- 72^e BERT Jacques - 853, route de Grande-Rive
- 73^e MORAND Alphonse - av. de Verlagny
- 74^e COUVRAY Michel - av. de Maraïche
- 75^e ROCH Noël - 668, ch. des Houches
- 76^e LE HEC Yannick - 107, av. des Châtaigniers
- VESIN Jean-Paul - 248, route de Grande-Rive
- 78^e DUBOISSET Alfred - 169, av. du Flon
- PEILLEX Marc - 335, av. de Champ Bontemps
- 80^e SACHE Gilbert - 15, rue du Parc d'Ausnières
- 81^e ALBERTIN Francis - 82, av. de Lécherot
- 82^e SERVOZ Michel - Le Pré des Portes
- 83^e GIROUD Alain - 240, av. des Châtaigniers
- 84^e QUADRI - 151, lotissement la Châtaigneraie
- 85^e BASTARD Agnès - Avenue du Léman
- 86^e MATHONNET Michel - 117, Le Pré des Portes



2^e prix des maisons fleuries

2ème CATEGORIE : MAISONS SANS JARDIN VISIBLE DE LA RUE

- 1^{er} MONNIER Gérard - 322B, ch. des Houches
- 2^e CHESSEL Marcel - 83, ch. de chez Seuvay
- 3^e JACQUIER Fernand - 3, av. de Verlagny

3ème CATEGORIE : BALCONS OU TERRASSES

- 1^{er} BOUTILLIER Dominique - 277, pas. de la Creusaz
- 2^e GAILLET Georges - 45, av. de Verlagny
- 3^e BEAUGHEON Gil - av. de Valère
- 4^e VAN DER WERFF Bernard - 634A, av. de Lécherot
- 5^e FRENOUX Bernard - 1178, av. d'Evian
- 6^e LAINE Bernard - 49, av. de Maraïche
- DJOUAMA Saci - 1357, av. de Milly
- 8^e ROCH Michel - 9, ch. des Houches
- 9^e ANDRE Gérard - 191, lot. la Châtaigneraie
- 10^e DEMADE - av. de Lécherot

4ème CATEGORIE : DECOR FLORAL SUR LA VOIE PUBLIQUE ET MUR

- 1^{er} MOROSATO Aurèle - 114, av. de Montigny
- 2^e DEFOLY Claude - 793, route de Grande-Rive
- 3^e TINANT Pascal - 514, ch. des Houches

5ème CATEGORIE : IMMEUBLES COLLECTIFS

- 1^{er} Le clos Chenevière
- 2^e La Grange - Ch. de chez Duret
- 3^e Le Milly
- 4^e Le Gallia - Bâtiment C

6ème CATEGORIE : COMMERCES ET RESTAURANTS

- 1^{er} GITE DU BOIS RAME - av. de Lécherot
- 2^e CAFÉ DE LA MAIRIE - Av. de Montigny
- 3^e BRASSERIE "LE NOUVEAU MONDE" - pl. de Milly

7ème CATEGORIE : HOTELS

- 1^{er} Hotel LA VERNIAZ
- 2^e Hotel ERMITAGE
- 3^e Le PANORAMA
- 4^e HOSTELLERIE DU LAC

MENTION SPECIALE :

- Hotel LE ROYAL
CHAPUIS Etienne
BESSON Patrick

CONCOURS DEPARTEMENTAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS DE HAUTE-SAVOIE

Le jury départemental a visité notre commune le 7 août 2001 et a apprécié la qualité du fleurissement réalisé, compte-tenu des modestes moyens financiers et du personnel restreint qu'il nous est possible d'affecter à ce service.

PALMARES 2001

Catégorie 2 - 1000 à 5000 habitants / Plaine
36 communes participantes

1 ^{er} Prix	PRINGY	82	21 ^{ème}	SAINT-JEOIRE	66,5
1 ^{er} ex aequo	PUBLIER	82	22 ^{ème}	SCIEZ	65
3 ^{ème} Prix	ARGONAY	81,50	22 ^{ème} ex aequo	CONTAMINES SUR ARVE	65
4 ^{ème} Prix	THYEZ	80	22 ^{ème} ex aequo	MARIN	65
5 ^{ème} Prix	DOUVAINE	78,16	25 ^{ème}	FRANGY	64,75
6 ^{ème}	MESSERY	76,66	26 ^{ème}	ST MARTIN BELLEVUE	64
7 ^{ème}	LUGRIN	76,50	26 ^{ème} ex aequo	CHOISY	64
8 ^{ème}	LE LYAUD	75,30	28 ^{ème}	AYZE	63,25
9 ^{ème}	MARNAZ	75	29 ^{ème}	LA TOUR	60,50
9 ^{ème} ex aequo	ST CERGUES	75	30 ^{ème}	ALLINGES	58
11 ^{ème}	PEILLONNEX	73,30	31 ^{ème}	CHAVANOD	57
12 ^{ème}	NEUVECELLE	72,50	32 ^{ème}	THORENS-GLIERES	55,50
13 ^{ème}	MARGENCEL	71,50	33 ^{ème}	MASSONGY	55
14 ^{ème}	MAGLAND	71	34 ^{ème}	GROISY	52,50
15 ^{ème}	BONS EN CHABLAIS	70	35 ^{ème}	ALBY-SUR-CHERAN	49,50
16 ^{ème}	CHENS SUR LEMAN	69	36 ^{ème}	ETREMBIERES	47,50
16 ^{ème} ex aequo	COLLONGES SOUS SALEVE	69			
16 ^{ème} ex aequo	MENTHON ST BERNARD	69			
19 ^{ème}	GRUFFY	68,75			
20 ^{ème}	VILLAZ	68			

Pour mémoire : la commune de Neuvécelle, en 2000, était classée 11^{ème}, avec une note de 70,50.

PERMIS DE CONSTRUIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2000 AU 30 NOVEMBRE 2001

Nom constructeurs	Genre de construction	Lieu-dit de la construction
M. MONGELLAZ Thierry	Maison individuelle	Verlagny Ouest
M. BAUD Luc	Extension chalet existant	Le Flon
BURDINAT Immobilier	Transform. d'un Bât.+2 villas	Le Flon
M. BOUTILLIER Dominique	Extension maison existante	Mornand Nord
M. MARIDOR Michel	Restauration bâtiment existant	La Plantau Sud
M. BOUVET William	Maison individuelle	Chez Rebet Est
M. STRUIVING Marcellinus	Extension maison existante	Les Confertes
M. VASSEUR Christian	Maison individuelle	Neuvécelle
SARL BATIBA	4 villas en copropriété	Chez Seuvay
M. DURAND Daniel	Garage + réserve	Grande-Rive
M. COSTE Philippe	Extension maison existante	La Verniaz
M. GILLIOZ Frédéric	Maison individuelle	Neuvécelle
M. CAMERON John	Maison individuelle	En Poëse
M. LAZZAROTTO Eric	Maison individuelle	Mornand Sud
M. VIOLLAND Arnaud	Maison individuelle	Ausnières
M. BOCHARD Christian	Maison individuelle	En Poëse
M. VERDIER Christian	Reconst.+ agrandis. bât. sinistré	Le Flon
M. BOURDELIN Bruno	Extension maison existante	Ausnières
M. ROUS Patrick	Maison individuelle	Chez Buttlay Sud
M. VESIN Raphaël	Maison individuelle	Les Vernes
Mme VESIN Yolande	Edification d'un garage/hangar	Les Vernes
M. PORTALIER Patrick	Maison individuelle	Chez le Français
PATRIMMO Conseil	Restaur. bât. existant+2 maisons	Le Flon
M. TOMADON Mario	Extension maison existante	Chef-Lieu



INTERMARCHÉ

Les Mousquetaires

à 10 mn de la frontière
ZA du Crêt - 74500 LUGRIN

00 33 450 76 15 15

www.memo-utile.com/professionnels



GAZ



Photocopies
Couleurs

hypersympa



r.n 5 74500 Amphion les Bains
Tél. : 04 50 81 45 00 - Fax : 04 50 70 84 37

TRAVAUX PUBLICS
GENIE CIVIL - TRANSPORTS
DENEIGEMENT



THONON - 04 50 71 54 17
LA CHAPELLE - Tel : 04 50 73 51 38 - Fax : 04 50 73 51 09

Attis
et
Cybèle



PRET A PORTER FEMININ DU 38 AU 52

C. Rohmer - B. St-Hilaire
Karting - Pierbe - Jean Girard

9, place Charles-de-Gaulle (sous la poste)
EVIAN - Tél. 04 50 75 49 86

PTL PLASTIQUES ET TISSAGES
DE LUNERAY

alfapak
collectivités
Extrusion,
impression,
façonnage sacs polyéthylène

POUR COLLECTIVITÉS ET INDUSTRIELS

Tous sacs et emballages plastiques, films, gaines,
sacs pour collecte sélective, sacs biodégradables

Avenue des Canadiens - B.P. n° 3 - 76860 OUVILLE LA RIVIÈRE
Tél. 02 35 04 66 60 - Télex : Plastlu 180679 - Fax : 02 35 04 66 70



CHARPENTE - COUVERTURE
ISOLATION - RÉNOVATION

Hubert
BUISSON

74500 NEUVECELLE
TÉL. 04 50 75 30 10 + 04 50 70 72 50



G. DUBOULOZ

Bricolage
Droguerie - Peinture

19, avenue Jules Ferry
THONON
Tél. 04 50 71 14 65

Gros, Détail
Toute la déco.

Z.A.C. du Larry
MARIN-THONON
Tél. 04 50 71 36 92

ÉTAT CIVIL 1901

NAISSANCES

Le 6 janvier, Otto, Alexis DAFFLON, fils de Marie, Cirille DAFFLON, sans profession.

Le 17 janvier, Charles, Albert BONNEVIE, fils de François, Marie, pêcheur et de Marie, Proserpine FRECHET, ménagère.

Le 2 février, Marie, Julie BAUD, fille de Emile, Alphonse, cultivateur et de Julie, Franceline DUPREAUX, ménagère.

Le 5 février, Jeanne, Charlotte BLANC, fille de François, Marie, cafetier et de Geneviève BOUCHET, ménagère.

Le 18 mars, Francis, Joseph DEGRANGE, fils de Marie, Louis, cultivateur et de Adélaïde, Alphonsine LAURENT, couturière.

Le 10 avril, Emile, Maurice ALLEGRA, fils de Amédée, tailleur de pierre et de Madeleine SARTORETTI, ménagère.

Le 4 mai, Henri, Joseph DELEREL, fils de François, cultivateur et de Zoé JACQUIER, ménagère.

Le 4 mai, Joseph, Louise GRANJUX, fille de François, cultivateur et de Caroline BONNEVIE, ménagère.

Le 12 mai, Henri, François GREPILLAT, fils de François, Marie, Amédée, cultivateur et de Caroline GREPILLAT, filocheuse.

Le 23 mai, Marcel, Auguste LAZARETH, fils de Marie, Gaspard, menuisier et de Marcelline GIRARD, ménagère.

Le 16 juillet, Henri, Eugène, David BERTRAND, fils de Ange, Jules, Marius, employé des postes et de Marie, Louise GROSSO, sans profession.

Le 22 juillet, Flora GRANJUX, fille de Noël, cultivateur et de Elise LENENBERGER, sans profession.

Le 23 juillet, Hélène MOUTHON, fille de André, cultivateur et de Louise LAURENT, ménagère.

Le 25 juillet, Jacques, Albert GIROUD, fils de Marie, Pierre, cultivateur et de Philomène CHAPUIS, sans profession.

Le 25 juillet, Germaine, Alphonsine GIROUD, fille de Marie, Pierre, cultivateur et de Philomène CHAPUIS, sans profession.

Le 2 septembre, Marie, Thérèse DURET, fille de Marie, Louis, cultivateur et de Joséphine, Marie, Judith REVIL, sans profession.

Le 11 septembre, Auguste, Marie MICHOU, fils de Auguste, François, jardinier et de Julie, Louise DURET, sans profession.

Le 20 septembre, Marcelle, Félicie DEGRANGE, fille de François, Bélon, fermier et de Marie VIOLLAZ, sans profession.

MARIAGES

Le 22 janvier, Jean, Dominique CROTTI, maçon et Françoise CARBACCIO, blanchisseuse.

Le 2 février, Jules, Mathieu JACQUIER, banquier et Gasparine BRUCHON, sans profession.

Le 10 avril, Eugène, Charles MATYUS, professeur et Jeanne, Marie, Joséphine VIELLE, sans profession.

Le 3 juin, Auguste MILLIET, pêcheur et Hélène, Marguerite, Cécile POLLIENNE, sans profession.

Le 10 août, Marie, Robert, Humbert, Paul, Gustave dit Léon DECOUZ, rentier et Marie, Françoise, Joséphine PLAGNAT, sans profession.

Le 30 octobre, Joseph, Auguste LAGARDE, comptable et Marie, Marguerite MAGNIN, sans profession.

Le 20 novembre, Simon, Jules BRACONNAY, négociant et Marie, Marguerite, Christine CURTET, sans profession.

Le 28 décembre, Auguste JACQUIER, pêcheur et Françoise, Félicie BONNEVIE, couturière.

DÉCÈS

Le 9 février, François, Emmanuel DURET, Époux de Sophie BIDLAL, 84 ans.

Le 21 mars, Pierre, Louis GREPILLAT, Époux de Marie, GURNEL, 76 ans.

Le 23 mars, Marie, Philippine PONTET, veuve de Claude LAPIERRE, 78 ans.

Le 28 mars, Pierre, Joseph ARANDEL, 60 ans.

Le 11 avril, Françoise, Thérèse BUTTAY, 61 ans. (Transcription)

Le 22 avril, Julien LUGRIN, Époux de Pauline RAYMOND, 59 ans.

Le 20 mai, Jean, Marie BLANC, 29 ans.

Le 29 mai, Eugène, Louis PLASSAT, 1 mois et demi.

Le 4 juin, Marie, Clotilde BLANC, épouse de Pierre DUCOMMUN, 33 ans.

Le 11 juin, Michel, Marcel, LAZARETH, 22 mois.

Le 23 septembre, Marcelle, Félicie DEGRANGE, 3 jours.

Le 11 octobre, Claudine, Françoise MAGNIN, veuve de Jacques DUFOUR, 73 ans.

Le 17 octobre, Antoinette DURET, 66 ans.
Le 23 octobre, Joséphine, Marie PELLAND, 7 ans.

Le 11 décembre, Joseph, Péronne BIRRAUD, veuve de Marie DUCRET, 68 ans.

Le 15 décembre, Joseph, Maurice DEGRANGE, épouse de Jean MUSY, 54 ans.

Le 28 décembre, Joseph, Maurice DEGRANGE, époux de Julie BURQUIER, 71 ans.

ETAT CIVIL 2001

NAISSANCES - Du 16 novembre 2000 au 15 novembre 2001

Le 21 décembre à Evian-les-Bains, Emma GETTOUR-CAVE, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 691 avenue de Lécherot.

Le 2 janvier à Evian-les-Bains, Maëlle, Camille, Jade LEGRAND, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 993 avenue d'Evian.

Le 15 janvier à Evian-les-Bains, Léa, Suzanne, Patricia BOSCHATEL, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 553 B, avenue de Milly.

Le 18 janvier à Evian-les-Bains, Laure, Brigitte BOCHET, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 53 chemin de chez Duret - La Grange.

Le 5 février à Evian-les-Bains, Elisa, Rose LEONARDUZZI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1 place de Milly - Le Clos Chenevière.

Le 6 février à Evian-les-Bains, Melvin, Michels, Georges, Louis CLAIRE, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Le Rond-Point - Le Gallia.

Le 20 février à Evian-les-Bains, Amélie, Marie, Andrée BOURGEOIS, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 5 rue de l'Opac - Le Clos Chenevière.

Le 28 février à Evian-les-Bains, William BOUTILLIER, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 277 passage de la Creusaz.

Le 1er mars à Thonon-les-Bains, William, Philippe, Patrick BOURGEOIS, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 30 rue des Pêcheurs - Grande - Rive.

Le 17 mars à Evian-les-Bains, Maeva, Edwige, Anna MIOT, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 324 avenue de Montigny.

Le 21 mars à Annemasse, Alexis, Maxime, Fabien STRAPPAZZON, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 63 avenue de Maraïche.

Le 23 avril à Evian-les-Bains, Léo, Roland MORAND, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 136 avenue de Lécherot.

Le 24 avril à Evian-les-Bains, Charlotte, Chloé, Jeanne ESCOUBES, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1050 route de Grande - Rive.

Le 2 mai à Evian-les-Bains, Liouba, Thaïs ERASSOFF, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 445 C chemin des Bois de Maraïche.

Le 18 mai à Evian-les-Bains, Rémi, Serge, Charles LAMBERMONT, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 39 B avenue Rouffin.

Le 31 mai à Evian-les-Bains, Emilie, Sophie CHARLES, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 133 avenue de Montigny.

Le 13 juin à Evian-les-Bains, Killian, Erick TAGAND, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 127 chemin de chez Duret.

Le 20 juin à Thonon-les-Bains, Alexandre, François, Jacques, André CHARRIN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 75 impasse des Moines.

Le 26 juin à Thonon-les-Bains, Jonathan, David BREA EYO, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 492 avenue de Seuvay - Les Crêtes du Lac.

Le 1er juillet à Thonon-les-Bains, Zoé, Hélène, Victor SENECHAL, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, avenue de Seuvay - Les Crêtes du Lac.

Le 4 juillet à Thonon-les-Bains, Océane, Célia ARENA, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 36 chemin du Curé - Les Terrasses du Léman.

Le 7 juillet à Toulon, Guillaume, Jacques HEMERY, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 598 E impasse du Flon.

Le 17 juillet à Evian-les-Bains, Typhaine, Juliette, Marie LE HEC, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 107 avenue des Châtaigniers.

Le 30 juillet à Evian-les-Bains, Siméon, Bruno Aubin CHEVALLAY, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 614 avenue de la Creusaz.

Le 1er août à Evian-les-Bains, Faisal ALSALEH, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 180 route de Grandé-Rive.

Le 12 août à Thonon-les-Bains, Malcom, Manuel, Anastasio, Karel DE CLERCQ, dont la mère est domiciliée à Neuvecelle, Avenue de Forchex - Résidence Le Milly.

Le 2 septembre à Evian-les-Bains, Kenzo, Ghislain, Aurélien BERNET, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 675 avenue d'Evian - Résidence Le Manège.

Le 8 septembre à Evian-les-Bains, Lucile, Auriane, Marie PERCHAUD, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 95 la Châtaigneraie.

Le 8 septembre à Evian-les-Bains, Kada HALHALI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 324 avenue de Montigny.

Le 19 septembre à Evian-les-Bains, Hugo HENQUINET, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 492 avenue d'Evian - Les Crêtes du Lac.

Le 30 septembre à Evian-les-Bains, Gabriel, Théo MERGUI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 28 chemin du Redalet.

Le 28 septembre à Evian-les-Bains, Xuan, Jean, Christophe DEVIGNY, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 24 rue des Pêcheurs.

Le 30 septembre à Evian-les-Bains, Alison ARRANDEL, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Le Gallia.

Le 2 octobre à Thonon-les-Bains, Naïs, Françoise, Savana PERROT, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 205 chemin des Houches.

Le 4 octobre à Evian-les-Bains, Morgane, Véronique LACROIX, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 3 rue de l'Opac - Le Clos Chenevière.

Le 9 octobre à Evian-les-Bains, Kéize, Lucas, Yannis DHAUSSY, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1052 avenue de Milly.

Le 14 octobre à Thonon-les-Bains, Florine, Emmanuelle, Olivia TISSOT, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 181 E avenue de Verlagny.

Le 15 octobre à Paris (16^{ème}), Maxence, Pierre, Philippe, Audoin, Marie GUDEFIN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 445 E chemin des Bois de Maraïche.

Le 30 octobre à Evian-les-Bains, Loan MORAND, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Le Gallia.

MARIAGES - Du 16 novembre 2000 au 15 novembre 2001

Le 10 février, Tasin CELIKER, commerçant et Kader YAVAS, sans profession, domiciliés à Neuvecelle, 72 chemin du Châtelard.

Le 5 mai, Marcellinus STRUIVING, ingénieur civil des Ponts & chaussées et Catharina, Cornelia VERHOEFF, conseillère en management, domiciliés à Neuvecelle, 274 B chemin des Confertes.

Le 2 juin, Jean-François, Emmanuel TORRES, chauffeur routier et Hélène, Brigitte, Elise CHOUKROUN, vendeuse, domiciliés à Neuvecelle, "le Gallia".

Le 2 juin, Christophe, Guy, Gérard PERY, technicien SAV et Isabelle MICHAUX, sans profession, domiciliés à Trevoux, 27 rue du Gouvernement.

Le 16 juin, Florent, Georges, Marcel QUESNEL, consultant et Alexandrine, Jeannine, Isabelle, Germaine BAUD, responsable marketing, domiciliés à Grenoble, 53 C rue Pierre SEMARD.

Le 16 juin, Philippe, Thierry, Yves BOURGEOIS, monteur de pneus et Aurore, Augustine, Huguette SIX, sans profession, domiciliés à Neuvecelle, 30 rue des Pêcheurs - Grande - Rive.

Le 23 juin, Grégory, Olivier, Pierre GUIRAUD, vendeur et Angélique, Christine, Michelle MARCADET, infirmière, domiciliés à Thonon-les-Bains, 26 rue du Vieux Pont - Vongy.

Le 18 juillet, Dominique, Michel, Joseph MARIDOR, éducateur sportif, domicilié à Evian-les-Bains, 4 avenue du Docteur DUMUR et Christine, Marie - Louise DEFOLY, infirmière, domiciliée à Neuvecelle, 793 route de Grande - rive.

Le 11 août, Eric, Georges GAUVIN, mécanicien et Murielle, Françoise, Thérèse PLAGNAT, infirmière, domiciliés à Neuvecelle, 1278 avenue d'Abondance.

Le 11 août, Yves, Marie, Robert PERNOLLET, paysagiste et Sylviane, Odile, Claude GAILLET, agent hospitalier, domiciliés à Neuvecelle, 154 avenue de Verlagny.

Le 25 août, Eric, Lucien BERAUD, gendarme et Florence, Liliane NURCHI, agent municipal, domiciliés à Neuvecelle, 849 avenue de Maxilly - Les Chalets du Gavot.

Le 8 septembre, Alain, Gilbert BRENGARD, directeur en restauration, domicilié à Mulhouse, 24, rue Fénelon et Dominique, Camille, Juliette MORAND, gouvernante, de Lécherot.

Le 29 septembre, Frédéric, Camille MARTIN-COCHER, maître d'hôtel et Géraldine, Christiane, Marie - Louise AMOROSO, serveuse, domiciliés à Neuvecelle, 53 chemin de chez Duret - La Grange.

Le 13 octobre, Dominique TEIXEIRA, régleur sur presses et Cynthia, Charlotte, Claude BURRI, infirmière, domiciliés à Neuvecelle, 553 B avenue de Milly.

DÉCÈS - Du 16 novembre 2000 au 15 novembre 2001

Le 13 mars, Esther, Judith, Victoria BEL veuve FAVRE-ROCHEX, 84 ans, domiciliée à Neuvecelle, 1150 route de Grande - Rive.

Le 16 mars, Georges, Marc BILLION-REY, 88 ans, domicilié à Neuvecelle, 586 H parc de Maraïche - Avenue de la Creusaz.

Le 24 avril, Joséphine, Alice DECOMPOIX épouse NOIZET, 90 ans, domiciliée à Neuvecelle, 932 route de Grande - Rive.

Le 14 mai, Jacques, Anis CIVALLERI, 67 ans, domicilié à Neuvecelle, Le Gallia.

Le 21 mai, Jean-Paul, Charles TREIL, 55 ans, domicilié à Neuvecelle, Avenue d'Evian - Le FJT.

Le 17 mai, Marcel, Jules RUFFET, 86 ans, domicilié à Neuvecelle, 4 avenue des Châtaigniers.

Le 22 juillet, Jean, Alphonse MORAND, 82 ans, domicilié à Neuvecelle, 95 avenue de Verlagny.

Le 4 août, Marie, Clémence PEILLEX veuve ALLEMAND, 92 ans, domiciliée à Neuvecelle, Avenue de Maxilly.

Le 15 août, Jeanne, Marguerite, Valentine MEYER épouse BAUM, 86 ans, domiciliée à Neuvecelle, 391, avenue du Bois du Feu.

Le 3 octobre, Clémence, Marie COLLIARD épouse TEISSEIRE, 79 ans, domiciliée à Neuvecelle, 30 avenue de Montigny.

Le 17 octobre, Marcelle, Claire PLANCHAMP veuve BIGNARDI, 97 ans, domiciliée à Neuvecelle, 1 le Clos Chenevière.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES

DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 2 MARS 2001

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- **A approuvé** le budget primitif M 14 de 2001 qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : recettes et dépenses : 12 294 872 francs
- Section d'investissement : recettes et dépenses : 8 627 632 francs

et **a précisé** que ce budget d'un montant total de 20 922 504 francs limite les dépenses de fonctionnement, comptabilise une augmentation des recettes de fonctionnement et enregistre un programme d'investissement relativement soutenu.

- **A approuvé** le budget primitif annexe de l'eau et de l'assainissement de 2001 qui s'établit comme suit :

- Section d'exploitation : recettes et dépenses : 2 539 347 francs
- Section d'investissement : recettes et dépenses : 1 563 071 francs.

- **A décidé** de reconduire les taux d'imposition des taxes directes locales. Les taux appliqués en 2001, identiques à ceux de 2000, sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 9,91 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,91 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,04 %
- Taxe professionnelle : 16,08 %.

- **A attribué** aux associations les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2001
Lou Nove Chatni	20 000F
Hand Ball de Neuvécelle	23 060F
Bibliothèque de Neuvécelle	15 000F
Club de l'Amitié	6 000F
Gym Nouvelle Forme	4 000F
Donneurs de sang de Neuvécelle	4 000F
La Neuvécelloise	4 000F
Restaurant scolaire	1 500F
Trompes de chasse de Neuvécelle	3 000F
Espace danse	1 700F
Ecole du Chat	1 000F
Association l'atelier de Neuvécelle	3 000F
Neuvécelle Loisirs Culture	20 000F

Tennis Club d'Evian	3 000F
M.J.C. d'Evian	3 500F
La Passerelle	1 500F
Association des parents d'élèves	
Les Cygnes	500F
Les Myosotis - maisons de retraite d'Evian	2 500F
MUTAMA Savoie Mont-Blanc	1 575F
Association Savoie Argentine	500F
Prévention routière	500F
Fédération des oeuvres laïques	1 000F
Association Protection Civile du Chablais	500F
TOTAL	121 335F

- **A accordé** une subvention de 100 000 francs au C.C.A.S. de Neuvécelle.

- **A accordé** une subvention de 111 733 francs l'école Saint-Bruno pour les 42 élèves de Neuvécelle scolarisés dans cet établissement.

- **A demandé** que l'acquisition de mobilier et d'équipements divers soit imputable à la section d'investissement compte tenu du caractère de durabilité de ces dépenses.

- **A reconduit** pour 2001 le régime indemnitaire applicable au personnel des collectivités locales.

- **A justifié** les tarifs de location de la salle d'animation.

- **A approuvé** le décompte définitif des travaux de construction de la salle d'animation et de l'aménagement du secteur de l'Église.

- **A pris connaissance** de l'avant projet d'aménagement du secteur de Grande-Rive.

- **A confié** un mandat au SELEQ 74 pour l'étude et la réalisation de travaux de mise en souterrain des réseaux avenue d'Evian.

- **A approuvé** les projets de mise en souterrain des réseaux électriques et d'éclairage public avenue d'Evian.

- **A approuvé** des cessions gratuites de terrains au lieu-dit "Milly Sud".

Successivement en fin de séance, le Conseil Municipal,

- **A été informé** des suites de la procédure dans le cadre du leg consentie par mademoiselle Lecomte à la commune de Neuvécelle ;

- **A proposé** de revoir les modalités de circulation à proximité du groupe scolaire ;

- **S'est penché** sur l'opportunité de prévoir un arrêt de bus à proximité du cimetière ;

- **A été remercié** pour son action à l'occasion du mandat écoulé.

REUNION DU 24 MARS 2001

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- **A élu :**

Monsieur DURET Louis, Maire
Monsieur CHAPUIS Etienne, 1er adjoint
Monsieur ROCH Dominique, 2ème adjoint
Monsieur MARTIGNIERE Pascal, 3ème adjoint
Madame BESSON Sylvie, 4ème adjoint
Monsieur RUFFET Christian, 5ème adjoint

- **A donné délégation** à Monsieur le Maire de certaines de ses attributions en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités locales.

- **A fixé** les indemnités de fonction du maire et des adjoints.

REUNION DU 6 AVRIL 2001

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- **A constitué** les commissions communales et a procédé à l'élection des délégués aux structures intercommunales,

- **A approuvé** le projet de mise en souterrain des réseaux aériens au lieu-dit "Milly".

- **A attribué** une subvention de 15 000 francs à l'association "Solidarité Féternes".

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal,

- **A abordé** différents problèmes de sécurité routière notamment aux abords de l'Église et a chargé la commission communale compétente d'y remédier.

- **A souhaité** que les membres nouvellement élus du Conseil Municipal bénéficient d'une présentation générale de la Commune et travaillent tous en parfaite intégration.

REUNION DU 22 JUIN 2001

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- **A approuvé** le compte administratif et le compte de gestion de 2000 du budget principal qui fait ressortir un excédent global de clôture de 1 194 499 francs 76 et de 1 157 602 francs 76 en tenant compte des restes à réaliser.

- **A approuvé** le compte administratif et le compte de gestion de 2000 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement qui fait ressortir un déficit de 188 178 francs 35 et un excédent de 106 675 francs 65 en tenant compte des restes à réaliser.

- **A affecté** le résultat de fonctionnement du budget principal et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

- **A décidé** d'appliquer une augmentation de 3 % à la redevance commune du prix de l'eau qui est ainsi portée à 0 euro 73 le m3 et à la redevance assainissement qui est ainsi portée à 0 euro 67 le m3 pour les consommations enregistrées du 01.08.2001 au 31.07.2002. Cette augmentation est indispensable compte tenu des importants travaux réalisés et à réaliser pour le renforcement du réseau d'eau communal.

- **A reconduit**, pour l'année 2001/2002, les tarifs du transport scolaire applicables en 2000/2001 ainsi que le dégrèvement d'1/2 accordé aux familles à faibles revenus.

- **A reconduit** l'indemnité de gardiennage légale à verser au gardien de l'église.

- **A décidé** la conversion des contrats de prêt en unité euro.

- **A constitué** les comités consultatifs.

- **A décidé** l'acquisition d'un terrain situé au lieu-dit "Milly Sud".

- **A donné mandat** au SELEQ 74 pour l'enfouissement de lignes téléphoniques avenue de Milly et avenue d'Evian.

- **A approuvé** la constitution de servitudes pour le passage de canalisations d'adduction d'eau potable dans le cadre du renforcement du réseau d'eau communal et d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales du cimetière.

- **A approuvé** la modification des statuts du Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères compte tenu de la récente autonomie de la Commune de Draillant.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal,

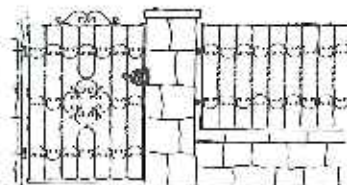
- **A été informé** de l'augmentation des effectifs scolarisés au groupe scolaire pour la prochaine rentrée et a réitéré sa demande d'ouverture d'une quatrième classe maternelle.

- **A chargé** la commission de l'animation et de la vie sociale d'étudier le projet de modification du bâtiment "Le Clos Cachat" avec notamment la réhabilitation d'un local destiné aux associations.

MÉTALLERIE RICHARD VESIN

OUVRAGES SUR MESURE, MÉTAL, INOX, ALUMINIUM
PORTES DE GARAGE - PORTAIL D'ALUMINIUM
AUTOMATISATION PORTAILS

Route du Curtenay
74500 MAXILLY
SUR LÉMAN
Tél. 04 50 75 41 25



JOLIVET

VITRERIE - MENUISERIE ALU
Fenêtre & Véranda

345, rue des Fourches
74500 AMPHION LES BAINS
Tél. 04 50 70 00 59
Fax 04 50 70 84 89

S. MICHEL A. CASSET



PLACO
ISOLATION
FAUX PLAFONDS
PEINTURE
SOLS

ZI AMPHION - 51, rue de la Dent d'Oche 74500 Amphion
Tél 04 50 70 87 33 - Fax : 04 50 70 80 07

Plus qu'un Casino EVIAN

LE LIBERTE

BAR - RESTAURANT

Terrasse - Salon de thé - Glaces - Internet
Ecran géant - Soirées à thème - Concerts

Tous les jours de 12 h à 1 h

Réservation au 04 50 26 87 50

Griset Matériel GM - BTP

CASE POCLAIN

RÉSEAU 1

Une gamme
complète de matériels

- BÂTIMENT
- TRAVAUX PUBLICS
- INDUSTRIE
- MANUTENTION

Siège social : Z.I. d'Arbin
73800 Montmélian
Tél. 04 79 80 20 24
Fax 04 79 65 26 28

Agence : R.N. 503
Z.A. de Chevilly - 74800 Arenthon
Tél. 04 50 25 56 44
Fax 04 50 25 59 92



MANÈGE EQUILIBRE

Ecole d'équitation - Poneys, chevaux
Pensions de chevaux - Extérieurs
Stage - Compétition

Renseignements : 04 50 75 65 66

- **A été informé** du compte rendu de la dernière commission de la communication.

- **A pris connaissance** du projet de création d'un espace jeunes à Milly.

- **A souhaité** améliorer le fonctionnement de la salle d'animation afin de minimiser les nuisances causées au voisinage.

- **A apprécié** l'organisation et le déroulement de la fête de la musique.

REUNION DU 18 OCTOBRE 2001

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- **A approuvé** le budget supplémentaire de 2001 du budget principal qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : recettes et dépenses : 1 230 511 francs.

- Section d'investissement : recettes et dépenses : 4 408 500 francs.

- **A approuvé** le budget supplémentaire de 2001 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement qui s'établit comme suit :

- Section d'exploitation : recettes et dépenses : 105 419 francs.

- Section d'investissement : recettes et dépenses : 422 162 francs.

Ces budgets enregistrent principalement des écritures de régularisation et des opérations d'ordre budgétaires.

- **A attribué** une indemnité de conseil au comptable du Trésor.

- **A procédé** à l'intégration, dans le budget communal, des réseaux réalisés par le S.I.A.E.C.E.

- **A approuvé** les décomptes définitifs des travaux de renforcement du réseau d'eau communal et de l'aménagement de l'avenue du Léman.

- **A donné** délégation pour la signature de la convention à intervenir avec le S.M.D.E.A. dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'assainissement du Parc de l'Abbaye.

- **A désigné** les entreprises attributaires pour l'aménagement de l'avenue d'Evian et la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales du Parc de l'Abbaye.

- **A confié** à la société Socotec une mission de coordination sécurité et de protection de la santé dans le cadre de l'aménagement de l'avenue d'Evian.

- **A décidé** la création d'un groupement de commande publique pour la réalisation de réseaux secondaires d'assainissement en 2002.

- **A mandaté** le S.I.A.E.C.E. pour procéder au diagnostic du réseau d'assainissement de Saint-Paul-en-Chablais et Neuvecelle.

- **A approuvé** diverses acquisitions de terrains de voirie aux lieux-dits "Le Tir aux Pigeons" et "Le Bois Ramé" ainsi qu'en bordure du chemin de Gravanne et de l'avenue d'Evian.

- **A approuvé** la convention à intervenir entre la commune de Neuvecelle et Syndicat Intercommunal des Bus de l'Agglomération de Thonon-les-Bains (SIBAT) pour le transport urbain.

- **A accordé** le remboursement d'une taxe locale d'équipement et la remise gracieuse d'une pénalité de retard.

- **A donné** délégation à Monsieur le Maire pour la signature des constats de conversion en euros des contrats en cours d'exécution initialement libellés en francs.

- **A approuvé** les contrats de maîtrise pour l'enfouissement de réseaux téléphoniques.

- **A mandaté** le SELEQ 74 pour la négociation avec EDF d'un nouveau cahier des charges de concession de distribution d'énergie électrique.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal :

- **a été informé** du rapport d'activité du SIAECE pour l'année 2000 et des études menées en vue de la mise en oeuvre du tri sélectif.

- **a souhaité** la mise en oeuvre rapide de mesures destinées à améliorer la sécurité des usagers avenue de Maxilly dans l'attente d'un prochain aménagement de cette voie.

- **a souhaité** la poursuite de la concertation menée avec les riverains de la place de l'église afin de minimiser les nuisances sonores de la salle d'animation et a pris connaissance des démarches engagées en ce sens.

- **a envisagé** l'établissement d'un règlement intérieur dans le cadre du déroulement des séances du Conseil Municipal.

- **s'est penché** sur les perspectives de développement des activités sportives et notamment celle de l'association de hand-ball.

- **a été informé** des études engagées pour l'aménagement du Clos Cachat.

- **a pris connaissance** de la préparation du prochain bulletin municipal.

- **a été informé** de la prochaine soirée organisée à la salle d'animation et consacrée au chanteur Georges Brassens.

NOUVELLES DE LA MATERNELLE

Premier trimestre scolaire riche en événements pour l'école maternelle !

Avec l'installation d'une quatrième classe et l'arrivée d'une nouvelle maîtresse, l'année a commencé sur " les chapeaux de roue ".

Juste le temps pour les grands et les petits de reprendre quelques habitudes et les enfants de la classe de Grande Section de Nathalie ont redécouvert les plaisirs de la piscine. Six séances de natation à la Cité de l'eau d'Amphion-les-Bains ont permis aux plus téméraires de se perfectionner et aux autres de s'acclimater.

Du 15 au 21 octobre, nous avons vécu, tambours battants, une semaine du goût pleine de sensations, pour les yeux, le nez et surtout les papilles !

Au menu des réjouissances : venue dans nos murs de deux chefs cuisiniers du Casino avec festival de belles et bonnes choses à humer et à déguster... Merci Messieurs pour ce banquet !

Visite, pour les moyens et les grands de la classe de Sandra, des cuisines et de la somptueuse salle à manger de l'hôtel Royal (mais oui !) avec préparation de mousse au chocolat et fabrication d'une petite citrouille en pâte d'amande que chacun a pu ramener à la maison. Merci Messieurs pour ce moment délicieux !

Et n'oublions pas les multiples interventions de



Carnaval 2001

mamans et papas venus nous faire profiter de leurs talents de cordons bleus ou animer des ateliers de découverte gustative. Merci Mesdames et Messieurs et revenez-y si le cœur vous en dit !

Après cela, l'automne était si flamboyant que nous ne pouvions nous dispenser d'aller voir de plus près... Nous voilà partis, tous ensemble, pour un pique-nique dans le parc de la Châtaigneraie à Thonon où, nous avons pu exercer à nouveau tous nos sens, observer différentes essences d'arbres et récolter des trésors à exploiter en classe.

Le temps passe si vite en maternelle ! Nous voici déjà à préparer Noël et nous voulons être les premiers à vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le petit monde de la Maternelle.



Fête scolaire 2001

Octobre 2000

Six séances de piscine à la Cité de l'Eau : Les élèves de GS-CP et CP-CE1 se sont familiarisés avec le milieu aquatique, grâce à des activités ludiques, sous la tutelle de leurs enseignants et de 3 M.N.S. du Centre Nautique.

Concert au Palais des Congrès à Evian : Les élèves des classes de CM1 et CM2 ont assisté à un concert interprété par des musiciens de l'orchestre national de Suisse ainsi que des orchestres symphoniques de Lausanne, Zurich et Lyon.

Ce concert était organisé par l'Association La Table Ronde Française en collaboration avec l'Office du Tourisme et la ville d'Evian.

Au programme : l'ouverture de l'Arlésienne de Bizet, l'Apprenti Sorcier de Dukas et le Boléro de Ravel.

Semaine du goût : La classe de GS-CP a visité les locaux du Royal : salles de restaurant, laboratoires de cuisine et pâtisserie. M. Hausser, chef pâtissier, a initié les enfants à son art en les faisant participer à la préparation de biscuits de Savoie et de mousse au chocolat. Après dégustation, il a offert à chaque enfant un sachet de chocolats et confiseries de son secret. Savoureux souvenir !

Novembre 2000

Martigny : exposition Vincent Van Gogh : Parcours ludique des élèves de GS-CP et CE1-CE2 parmi les portraits, paysages et natures mortes du peintre à l'oreille coupée. Leurs nuits étoilées ne seront plus les mêmes !

Les pompiers à l'école : A la demande des enseignants les pompiers d'Evian sont intervenus à l'école pour un exercice d'alarme incendie

dans le bâtiment des élèves du cycle 3 (CE2, CM1, CM2). Enfants et enseignants ont été mis en situation et ont bénéficié de conseils sur l'attitude à suivre en cas d'incendie. L'exercice a été assez impressionnant puisque les pompiers sont venus avec véhicule et équipement complet (casques et masques à oxygène). Le rez-de-chaussée de l'école a même été enfumé à l'aide de fumigènes. Les enfants ont ainsi appris les bons gestes, notamment se mettre au ras du sol pour passer sous la fumée.

Un grand merci à ces professionnels qui ont fait preuve d'une grande disponibilité.

Décembre 2000

Viuz-en-Sallaz : musée paysan : Une exposition animation sous forme d'ateliers, a permis aux élèves de GS-CP et CP-CE1 un voyage onirique à travers la musique et les sons. Comme dans un conte de Noël !

Avril 2001

"Sur la route du blues" : Concert à l'initiative des Jeunesses Musicales de France, offert aux élèves de CE2, CM1 et CM2 du canton d'Evian, par le Conseil Général.

Le chanteur et musicien Bobby Dirninger accompagné tantôt de son harmonica, tantôt de son piano ou de ses guitares acoustiques et électriques, a raconté en musique aux enfants, l'histoire du blues américain du 19^{ème} siècle à nos jours.

Les aventures parisiennes des classes de CM1 et CM2 : Les élèves ont pu bénéficier d'un séjour à Paris de trois jours préparé par les enseignants et financé par l'A.P.E., la mairie ainsi que les coopératives scolaires des classes concernées qui avaient organisé, pour



Les aventures parisiennes des CM1-CM2



Les CM1 - CM2 devant la Pyramide du Louvre

l'occasion, un loto au moment de Noël. Pour beaucoup d'enfants ce voyage a été l'occasion de prendre le T.G.V. pour la première fois. A Paris, les déplacements se sont faits en autocar, le premier jour étant consacré à la visite de la ville avec la traditionnelle montée à la Tour Eiffel, suivi d'un pique-nique au Champ de Mars sous un soleil radieux ; puis dans l'après-midi, les Champs-Élysées, la place de l'Etoile, la place de la Concorde, la Pyramide du Louvre et la cathédrale de Notre-Dame.

Le deuxième jour la découverte de la Cité des Sciences eut beaucoup de succès, notamment le film projeté à la géode sur écran hémisphérique qui a laissé à tous des sensations fantastiques. La visite du Château de Versailles était programmée le dernier jour. Mais rien durant cette journée du 26 avril 2001 ne devait se dérouler comme prévu. D'abord le château n'a pas été ouvert au public en raison d'une grève décidée le matin même par les guides. Malgré la déception le groupe ne se laissa pas décourager et la visite du parc en petit train remplaça celle du château.

Mais les petits Neuvancellois n'étaient pas au

bout de leur peine : à cause d'énormes embouteillages, le soir le car arriva en retard à la gare de Lyon, et le TGV partit sans eux. Plus de retour possible à Neuvecelle le soir même et adieu au repas pique-nique qui devait leur être servi dans le train.

Heureusement tout finit par s'arranger car la S.N.C.F. organisa le retour du groupe en rajoutant une voiture à un train de nuit, au départ de la gare Montparnasse et en direction d'Annecy. Des sandwiches achetés au buffet de la gare remplacèrent le plateau repas du T.G.V. Le lendemain matin le retour Annecy-Neuvecelle se fit en car et les parents prévenus la veille par téléphone purent retrouver leurs enfants devant le groupe scolaire vers neuf heures du matin.

Si ce retour mouvementé a causé quelques soucis aux enseignants et aux accompagnateurs, cela n'a pas perturbé les enfants qui semblaient plutôt ravis de l'aventure, même si les embouteillages parisiens en ont impressionné certains.

Mai 2001

La classe de CP/CE1 est partie toute une journée à Faverges près d'Annecy sur les traces du passé, en visitant le musée archéologique qui, au fil du temps, a accumulé des trésors de toutes sortes, témoignant des différentes périodes de l'histoire. Les enfants ont pu se rendre compte, qu'à travers ces différents objets, on pouvait définir des aspects culturels et sociaux pour chaque grande période historique.

Ensuite, nous sommes partis à la chasse aux papillons, en visitant le muséum d'histoire naturelle de Faverges, et là, les enfants ont pu, grâce à un guide expert en la matière, compléter leurs connaissances, sur les cycles de vie des papillons et surtout constater les diversités de ces lépidoptères, aux couleurs variées, les plus



Visite du Parc de Neuvecelle à l'occasion des journées de l'environnement

souvent féériques.

L'après-midi, toujours à Faverges, dans un esprit nature, nous avons visité une ferme pédagogique, au cœur d'une forêt, au milieu d'arbres centenaires, nous avons découvert des animaux originaux et leurs petits tels que les lamas, des vaches naines, des ânes d'Égypte, des chèvres du Roves, et même des cochons vietnamiens.

Espérons qu'une telle journée puisse contribuer à développer un certain nombre de vocations parmi nos élèves.

Spectacle de la Compagnie des Trois Chardons :

Tchico, le petit Indien veut gravir la Montagne des Indiens Sages. Une histoire contée par des marionnettes, dont la chanson bercera peut-être le long périple de nos enfants de maternelle et de CP vers des âges plus réfléchis.

Juin 2001

A la découverte du Léman et de ses richesses, les classes de GS-CP et CE1-CE2 ont suivi les traces de Denis Lenganney, animateur de l'APEGE (Agence pour l'Etude et la Gestion de l'Environnement).

Après une séance de sensibilisation à la notion de réserve naturelle, et armés de longues-vues, boîtes-loupes, yeux et oreilles à l'affût, les bords de la Dranse de Thonon sont devenus pour les enfants le nid de mille et une découvertes : oiseaux de toutes espèces, leurs traces et repères...mais surtout pas à cueillir !

Une réserve naturelle tout près de chez nous, réserve de calme et de bien-être.

Au cours de la même journée, c'est la vie des pêcheurs et de leur univers qui a encore été visité grâce à la visite de l'écomusée de la Pêche à Thonon. Les CE1-CE2 en avaient déjà connu quelques ficelles au cours d'une rencontre avec un pêcheur indépendant de Tourronde,



Denis Lenganney apprend aux GS-CP à observer la faune du Delta de la Dranse à l'aide d'une longue-vue. Mai 2001

mais quel plaisir de trembler devant les gueules béantes des brochets naturalisés, de se frayer une place dans l'atelier reconstitué de ce vieux " loup de lac " et de voir scintiller les écailles des perches et autres feras à déguster !

Une journée encore au parc des Aigles du Léman permet aux enfants de maternelle, de GS-CP et de CE1-CE2 de voir que les loups de nos légendes, les ours de nos montagnes et les rapaces de notre ciel étaient bien vivants, mais heureusement bien gardés ...et protégés !

L'année scolaire de l'Ecole de Neuvecelle a encore été ponctuée d'événements et festivités des plus sympathiques : cross inter-écoles, fête de Noël (avec chants et goûters préparés par les enfants, visite du Père Noël avec une hotte remplie de livres pour chacun), fête du printemps (Bonhomme Hiver et Dame Printemps ont " dansé " sous les ballons, près des enfants déguisés et des goûters savourés), et fête de fin d'année avec un spectacle riche en musique, chants, danses et saynètes, suivi d'un bon repas et de jeux endiablés.



Spectacle aux Aigles du Léman à Sciez



Le spécialiste du pneumatique tourisme

- PNEUMATIQUES
- ÉQUILIBRAGE
- GÉOMÉTRIE
- ÉCHAPPEMENT
- AMORTISSEURS
- FREINS
- VIDANGE

QUIBLIER PNEUS

3, avenue de la Dranse - 74200 THONON
Tél. 04 50 71 38 72 - Fax 04 50 71 94 01

INDIAN'S PONEY CLUB



Dominique et Pierre MARTINERIE

PONEY - CHEVAUX
LEÇONS - PROMENADES - PENSION

74500 NEUVECELLE (sous l'Eglise)
Tél. 04 50 75 31 42



JEAN LEFEBVRE
TRAVAILLE POUR VOUS

choisissez
la bonne route
Travaux Publics et Particuliers

AGENCE D'AMPHION
Tél. 04 50 70 06 90
B.P. 610 - AMPHION-LES-BAINS
74500 EVIAN-LES-BAINS

AGENCE LEHMANN IMMOBILIER



VENTES
ACHATS
LOCATIONS

1, place du Port - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 44 77 - Fax 04 50 70 76 59



EVIAN : 69, rue Nationale
Tél. 04 50 75 17 00

Agence ouverte du lundi au vendredi



SCREG SUD-EST

- Terrassements
- Traitement de sol
- Revêtements traditionnels en enrobés
- Voies d'accès privées
- Voirie et réseau divers
- Sols industriels

CENTRE DE THONON
Z.I. de Vongy
B.P. 249
74206 THONON
Cedex
Tél. 04 50 71 43 16
Fax 04 50 26 67 61

ESPACE DANSE

En février 2001, nous avons eu le plaisir de pouvoir organiser, à notre tour, une soirée inter-clubs de danse dans la salle d'animation. Des danseurs des clubs d'Evian, Anthy, Larringes, Maxilly...étaient présents, et la soirée s'est déroulée dans une bonne ambiance et à la satisfaction de tous. Cette année encore, nous apprécions l'espace qui nous est donné. Une trentaine de couple,

parfois davantage, s'entraînent chaque mercredi autour de Robert, nouvel animateur des séances de rock depuis octobre 2000. En revanche, au dernier moment, nous avons dû supprimer les séances concernant les autres danses de société (l'animatrice n'était plus disponible le jour prévu) ; mais nous n'abandonnons pas l'idée de revenir à ces danses qui ont, bien sûr, leurs adeptes.



Quelques membres de l'Association lors d'une pause près des chalets d'Aubigny...

ECOLE DU CHAT LIBRE



Nous rappelons notre but principal qui est la stérilisation des chats et chattes n'ayant pas de maîtres.

Cette année, les appels sont venus de : Abondance, Allinges, Amphion, Armoy, Bernex, Bon en Chablais, Burdignin, Cervens, Douvaine, Evian, Excenevex, Féternes, Gaillard, Jouvernex, Larringes, La Vernaz, Le Lyaud, Lullin, Maxilly, Margencel, Marin, Massongy, Mésinges, Messery, Neuvecelle, Perrignier, Publier, Reyvroz, Sciez, St-Gingolph, St-Thomas, St-Paul, Thollon, Thonon, Tully, Vinzier, Vongy.

Après contrôle sanitaire et stérilisation, nous avons pu remettre la majorité de ces animaux sur leur territoire d'origine, les personnes ayant demandé notre aide, acceptant de continuer de les nourrir. Ce qui est très satisfaisant.

Je voudrais, cependant, dire aux rares personnes que j'ai vu abandonner leur chat devant le portail de l'Ecole du Chat, en le jetant précipitamment et en démarrant à toute vitesse, que c'est là un acte lâche et cruel de personnes

ne voulant pas assumer leurs responsabilités et ne voulant pas voir les souffrances qu'elles infligent à cet animal par leur abandon.

Nous avons toujours trouvé une solution heureuse aux difficultés que peut parfois causer un animal si on n'a pas, avant de l'adopter, accepté l'engagement que cela représente, pour une quinzaine d'années en moyenne.

Je voudrais dire aussi que le chat n'est ni un objet ni un jouet dont on fait cadeau.

Sauf dans le cas de parents responsables qui, en offrant un chat à leur enfant, veulent, en plus du bonheur que cela va leur procurer, parfaire leur éducation en leur inculquant le respect qui n'est pas dû qu'aux humains.

Nous remercions les généreux donateurs (espèces, nourriture, couvertures, coussins, etc.) qui nous permettent de poursuivre notre action.

Le Comité :

Jane GATEAU, Présidente,
Marcelle MARCHAND, Secrétaire,
Jean-Paul BOCHATON, Trésorier.

CHRONIQUE DES ASSOCIATIONS

DONNEURS DE SANG

Le millénaire commence toujours avec ce même enthousiasme que le précédent a fini. En voici les preuves.

Les 5 dons de l'année ont permis de présenter 298 donneurs, soit 24 de moins qu'en 2000, avec quand même et c'est un encouragement 17 nouveaux donneurs.

Les membres du comité essaient de dynamiser la population des donneurs de sang à travers de nombreuses manifestations : concours de ski alpin, ski de fond, sauvetages, balades en montagne, repas, loto. Et ça marche... Cette année, nous nous sommes engagés aussi en participant à l'opération "Solidarité Féternes" pour aider les sinistrés.

Depuis quelques années, un petit groupe s'est créé autour des courses de rames sur le lac, bonne ambiance et convivialité aidant. De fil en aiguille, ce noyau participe à la vie de notre association à travers ses activités. C'est ainsi qu'une balade sur le Plateau des Glières, cet été, a rassemblé, sur tout le département, une cinquantaine de personnes dont plus de 30 de Neuvecelle.

Un appel est lancé pour renforcer encore ce noyau et surtout le développer. C'est en participant massivement aux manifestations autour du sang qu'on fait la promotion du don et donc qu'on sauve le plus de malades.

Personne n'est à l'abri de la maladie ou d'un accident. Pensez-y et, pendant que vous le pouvez encore, rejoignez-nous aux dons de l'année 2002, aux courses de ski, de rames et aux autres activités développées par le comité de votre association. C'est dans ce sens que nous vous invitons à soutenir notre action en participant à notre loto le samedi 9 mars à la Maison d'Animation.

Nous remercions tous les donneurs, le corps médical qui assure les prélèvements, la municipalité pour l'aide qu'elle nous apporte (subvention, salle, matériel), le comité et toutes les personnes qui s'intéressent à la vie de notre

**BONNE ANNEE A TOUS ET SURTOUT
UNE BONNE SANTE**

**N'oubliez pas notre SUPER LOTO
le samedi 9 mars**

association.

SANG DONNEE = VIE SAUVEE

POUR PARTICIPER AUX DONNS DE L'ANNEE

de 17 h 30 à 20 h à la Maison d'Animation :
lundi 21 janvier
lundi 29 avril
lundi 22 juillet
lundi 21 octobre



Les donneurs de sang rameurs 2001

CLUB DE L'AMITIE

Douleur, émotion et chagrin ont marqué la rentrée de notre club. En effet, le 3 octobre, notre présidente, Clémence Teisseire, nous quittait brusquement, aussi discrètement qu'elle pouvait l'être dans la vie. La peine est intense et sa présence nous manque chaque jeudi. Remercions la, une dernière fois, pour les animations qu'elle élaborait au sein du comité.

La dernière promenade annuelle concernait le tour du lac... Léman, bien sûr. Il est vrai que nous le voyons tous les jours, mais vu de l'autre côté, alors là, ça change tout ! Le circuit folklorique du matin, en petit train, qui nous a plongé dans le vieux Genève, fut également une réussite. Suivait le déjeuner Au Signal de Bougy, à 700 m d'altitude, quel régal, avec des conditions climatiques plus que favorables. Personne ne s'en est plaint ! Pour terminer, nous avons visité le Musée du Pain d'Echallens, ce qui a excité les appétits, juste avant le pique-nique en territoire helvétique. Enfin ce fut la séparation avec force "au revoir !" car c'était la fermeture, le temps des vacances. Rendez-vous fut donné cependant pour les retrouvailles qui ont bien eu lieu le 13 septembre.

Depuis, le comité s'est réuni et a établi le calendrier des activités pour l'année 2001/2002. Il est à signaler que des animations peuvent se rajouter ou se déplacer suivant les besoins. Le club se réunit chaque jeudi de 14h à 18h. Rappelons que notre association est une œuvre utile aux personnes seules qui ont besoin de chaleur et de contacts, à celles aussi, qui à l'âge de la retraite ont encore quelque chose à donner. Les portes du club leur sont largement ouvertes. Venez vers nous, faites vous connaître, à bientôt peut-être !

LES RENDEZ-VOUS POUR CETTE ANNEE

13 septembre	Réouverture du club
27 septembre	Repas : filets de perches à Sechex
25 octobre	Brisolon
22 novembre	Repas le Tifeul à Amphion
16 décembre	Vente annuelle
20 décembre	Goûter
10 janvier	Rois - Assemblée générale
17 janvier	Repas école hôtelière à Thonon
7 février	Crêpes
7 mars	Repas au gîte à Neuvecelle
28 mars	Loto
25 avril	Repas au Castellan à Châtel
16 mai	Pique-nique à Ripaille
Juin	Sortie annuelle
27 juin	Repas de clôture



Pique-nique au parc de Ripaille



Pique-nique au parc de Ripaille

GYM NOUVELLE FORME

Décembre 2001 nous soufflons nos 15 bougies – 15 années de convivialité et d'amitié entretenues par les différentes activités organisées dans la saison, des discussions autour d'un gâteau pour une fête ou un anniversaire, ou simplement pour le plaisir, le carnaval, le tirage des rois etc... qui sont autant d'occasions de faire connaissance.

Depuis cette année, c'est à la salle d'animation que se déroulent les séances. Celle-ci nous apporte plus d'espace et le projet d'aménagement du Clos Cachat devrait offrir enfin un lieu spécifique à notre activité, ce que

nous attendons depuis longtemps. Pour toutes celles qui voudraient nous rejoindre, nous rappelons les jours et heures de séances, soit :

- Mardi de 20 h 30 à 21 h 30
- Jeudi de 20 h à 20 h 45 suivi dans la foulée de quarante-cinq minutes de step.

Siège : Mairie de
Neuvecelle Verlagny
74500
NEUVECELLE
Présidente : Annie SIMON



Une petite pause pour la photo !!

LES PYRRHOCORAX GRACULUS

Club de parapente, nous accueillons les pilotes brevetés ou en voie de l'être.

Notre objectif est de voler pour le plaisir sur des sites variés : autant sites de montagnes que d'autres, sur le territoire français voire étranger. Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter à l'adresse ci-dessous.

Des pilotes biplaceurs, brevetés permettent aux néophytes de découvrir la "terre vue d'en haut", sur rendez-vous.



M. Hervé BAISAMY
79 chemin du Châtelard - 74500 NEUVECELLE
Téléphone : 04 50 74 62 19
Télécopie : 04 50 74 62 19
Messagerie : anetrvbaisam@aol.com

RESTAURANT SCOLAIRE

L'Association a servi 4025 repas au cours de l'année scolaire 2000-2001, soit une moyenne de 45 repas chaque jour. Depuis la rentrée scolaire la fréquentation s'est encore accrue avec 60 repas quotidiens attestant ainsi de la qualité des prestations. Il n'est pas inutile de rappeler aux nouveaux parents que l'Association, régie par la loi 1901, est animée par des bénévoles. Elle est à distinguer de l'Association des parents d'élèves Lou Nove Chatni, dont on trouvera une page de présentation dans ce bulletin et du Conseil d'Ecole, structure officielle de concertation entre les enseignants, la commune et les parents. Selon les statuts, toute famille dont les enfants prennent 10 repas devient membre de l'Association et est invitée à l'A.G. dont la dernière s'est tenue le 6 novembre.



Deux services de restauration quotidiens sont assurés, celui de 11 h 30 pour les petits de maternelle, celui de 12 h 30 pour les plus grands. Les repas sont cette année encore confectionnés par la cuisine des Hermones à Vongy, un appel d'offre à d'autres prestataires n'ayant pas donné meilleure satisfaction. Les repas arrivent par liaison chaude et sont servis par Renée Turpin, salariée de la commune, qui assure par ailleurs, hors de son temps rémunéré, la comptabilité. Face à l'affluence de cette année, la commune nous a accordé l'aide d'une seconde salariée Maryse Morand. L'équilibre des repas est satisfaisant selon une maman diététicienne, et de nouveaux efforts vont être entrepris cette année pour toujours améliorer la qualité et la sécurité alimentaire. Une visite annuelle de la cuisine des Hermones est organisée à la demande des parents. Afin d'accroître encore la transparence et les échanges, depuis cette année, les parents qui le désirent sont invités à déjeuner avec leurs enfants une fois dans l'année. Il suffit qu'ils en avertissent

Renée Turpin avant 9 heures. Le temps libre est consacré à des activités ludiques animées avec enthousiasme par Véronique Fontaine, salariée de l'Association, et 2 ou 3 des 16 mamans et papas (il y en a deux) bénévoles. Les petits bénéficient des jouets de l'école maternelle, tandis que les grands utilisent les jeux acquis au fil des ans par l'Association. Une activité très appréciée est la partie de foot sur le terrain de Hand de Milly. Cette année, le règlement intérieur a été amendé par une série de règles de vie, démocratiquement débattues et acceptées par les enfants usagers et les adultes de l'encadrement.



Le prix des repas et de la surveillance de l'interclasse est cette année de 4 euros, correspondant à la moyenne pratiquée dans le département. Les familles en difficulté peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle par les services sociaux de la mairie. Les enfants qui prennent tous leur repas un mois durant bénéficient d'un repas gratuit. Les repas des mamans bénévoles ainsi que ceux de leurs 2 premiers enfants sont offerts le jour de leur prestation. Il est rappelé à cette occasion que les nouveaux parents, et pourquoi pas grands-parents, sont bienvenus pour rejoindre la sympathique équipe des bénévoles. Le pique-nique de fin d'année est offert aux enfants qui ont mangé 10 fois dans l'année au Restaurant. Et des menus de fête sont prévus à Noël, Pâques et fin d'année.

Toute cette activité sociale se déroule dans l'harmonie et la bonne humeur sous la présidence de Sylvaine Alborini, assistée de Renée Turpin et Elisabeth Vesin, trésorière et trésorière adjointe, Martine Pittet et Philippe Dufour, secrétaire et secrétaire adjoint, Sylvie Besson et Jean-Marc Coulon, commissaires aux comptes.

OMNISPORT DE NEUVECELLE

SECTION HANDBALL

BILAN DES CHAMPIONNATS 2000 / 2001

Pas de championnat pour les tout petits de l'école de hand dirigée cette saison par Alexandra Duquesne mais quelques rencontres amicales avec les équipes des clubs voisins.

Les filles – de 12 ans, encadrées par Marc Larini : ce groupe s'est bien comporté tout au long de la saison, obtenant même la seconde place de son championnat.

Les garçons – de 13 ans, encadrés par Marc Larini : ils terminent leur saison à la quatrième place de la poule excellente, c'est à dire dans le groupe de tête des équipes départementales.

Les filles – de 14 ans, encadrées par Roger Ducretet : elles ont eu un parcours difficile, souvent opposées à des équipes plus expérimentées et plus physiques. Elles se classent sixièmes de leur championnat.

Les garçons – de 15 ans, encadrés par Gérard Pittet : de bons résultats pendant la première phase du championnat, qualifiés pour la poule excellente ils vont connaître quelques difficultés face aux bonnes équipes du département. Ils terminent à la dernière place, mais dans la poule des meilleurs.



Equipe masculine -13 ans



Equipe masculine -15 ans

LA SAISON HANDBALLISTIQUE 2001/2002

La saison handballistique 2001/2002 a débuté fin septembre pour les premiers entraînements. Les championnats départementaux dans lesquels sont engagées nos quatre équipes de jeunes joueurs ont commencé le samedi 13 octobre 2001. Il est toutefois encore possible de s'inscrire et de participer aux différentes

compétitions. Pour cela, il suffit de se présenter aux jours et heures correspondant à sa catégorie d'âge, au gymnase de " La Léchère " (ex Rives du Léman) rebaptisé ainsi suite au déménagement du collège.

JOURS ET HORAIRES D'ENTRAINEMENTS

Ecole de hand (section mixte dès 5 ans)	le lundi de 17h30 à 18h30 le mercredi de 14h à 15h
Garçons nés en 1992-91-90-89	le lundi de 18h à 19h30
Garçons nés en 1988-87	le mercredi de 17h à 18h30
Filles nées en 1992-91-90-89	le mardi de 17h à 18h30
Filles nées en 1988-87	le mardi de 18h à 20h

NEUVECELLE LOISIRS CULTURE

Cette année qui s'achève confirme les ambitions de NLC.

L'organisation de l'association remaniée en début d'année ainsi que les moyens mis à notre disposition par la mairie, nous ont permis de passer la vitesse supérieure.

Avec une expérience qui s'étoffe de jour en jour, nous avons pu apporter à notre commune toute une série d'événements en essayant d'offrir un maximum de diversité et surtout de miser sur la qualité.

Les conférences choisies ont eu beaucoup de succès :

- les soirées à thèmes : Piaf, la Kinkerne, Brassens très appréciées
- Le chant et le théâtre ont reçu un accueil chaleureux ;
- Les journées de l'environnement : Une très belle exposition grâce à un gros travail de Jean Charles Lazareth.
- Les journées du patrimoine avec plus d'une quarantaine d'œuvres et toute une panoplie d'objets et d'outils anciens ont permis à plus de 400 visiteurs en une semaine de découvrir une partie du passé Neuvecellois.



Soirée savoyarde... Chorale improvisée pour chanter " l'ami Gabon "

Je profite de cette tribune pour remercier toutes les personnes qui ont " joué le jeu " en nous prêtant gracieusement une partie de leur patrimoine.

- Les expos d'été : Le choix des artistes, l'expérience et la méticulosité de Mireille Valat ont permis d'atteindre un haut niveau de qualité reconnu par un bon nombre d'amateurs et de spécialistes.
- Et enfin la dernière nouveauté, pour le plaisir de chanter : la création en septembre d'un groupe vocal avec déjà une quarantaine de choristes et



Journée du patrimoine. Toujours un plaisir d'écouter Antoine Lazareth, un vrai livre d'histoire.

un programme de chants profanes (Vangélis, Goldman, Aznavour...) pour tous renseignements : contacter le chef de chœur Guy Jacquier au 04 50 75 49 04

Après analyse, il apparaît que la participation des habitants de Neuvecelle à ces manifestations est relativement faible. Les gens des communes alentours n'hésitent pas à venir chez nous et nous envient notre organisation et nos structures.

Voilà une année bien remplie, notre objectif, faire mieux encore. Notre vœu, pour le bien de tous, vos encouragements et votre confiance.

Bonne année à tous !

Pascal Martignière

NEUVECELLE
loisirs Culture



Hommage à Georges Brassens, une soirée chaleureuse et pleine d'émotion

LE MARQUE PAGE

AU FIL DU TEMPS

Cette année, la bibliothèque a choisi de présenter des expositions-conférences en rapport avec le calendrier des événements :

• Pour Pâques, une exposition sur le chocolat a été organisée dans un décor gai et accueillant. On pouvait y découvrir les recettes élaborées à l'occasion de cette fête et provenant de tous pays.

• L'art floral a marqué la semaine de l'environnement. Irène Remilleux nous a fait partager son savoir-faire pour réaliser des balconnières. Bravo aux gagnants du Loto, organisé durant cette soirée, qui ont emporté les réalisations.

• Les journées du patrimoine ont été fêtées avec une exposition sur la vie d'autrefois dans le Chablais. Alain Guiraud a partagé avec nous ses recherches en commentant son livre "Lugrin au fil du temps". A bientôt le tome II que nous serons ravis de découvrir.

• La monnaie € nouvelle arrive, et le Marque Page a convié les Neuvecellois à s'y intéresser en assistant à une soirée de sensibilisation.



Irène Remilleux partage son savoir-faire sur les balconnières



Alain Guiraud présente son livre "Lugrin au fil du temps"

Les projets 2002 :

- expositions (L'Himalaya...)
- un ordinateur à la disposition du public avec accès Internet et possibilité de consultation d'outils Multimédia
- une nouvelle activité pourrait voir le jour : la **généalogie**. Les personnes intéressées pourront former un groupe de travail pour exploiter le patrimoine de notre commune.

La bibliothèque, où vous pouvez lire les derniers livres sortis, reste un lieu de vie et de rencontre grâce aussi aux activités diverses : activités du mercredi, heure du conte, stages de peinture sur bois et d'aquarelle, ...

Nous remercions Estelle Chaffanel qui a remplacé Daphnée en ce début d'année et nous félicitons Daphnée pour la naissance de son petit Pierre.

Bienvenue aux nouveaux adhérents et aux futurs bénévoles qui peuvent nous rejoindre tous les après-midi du lundi au vendredi.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE DE NEUVECELLE

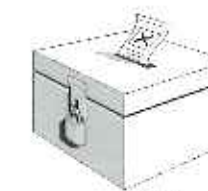
Après le rappel du résultat des élections municipales de mars 2001, nous vous présentons le **nouveau conseil municipal** de façon à vous permettre de mieux situer sur le territoire de la commune les élus qui vous représentent.

Le premier chapitre permet de vous présenter l'ensemble des **structures communales** : le conseil municipal avec les commissions mises en place, les services municipaux et les relations entre ces deux entités. Comment ces structures fonctionnent-elles dans le cadre de l'élaboration d'un projet ? C'est la question à

laquelle nous répondons en schématisant les différentes phases du déroulement d'un projet, permettant de mieux comprendre le **fonctionnement de votre commune**.

L'urbanisme étant un domaine capital dans les prérogatives communales, Dominique Roch présente la nouvelle loi SRU.

- Elections municipales de mars 2001
- Présentation du conseil municipal
- Structure municipale
- Fonctionnement et traitement des projets
- La nouvelle loi SRU



LES RESULTATS DES ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2001 :

1^{ER} TOUR LE 11/03/2001

Inscrits	1652		
Votants	1094	66,22%	
Blancs nuls	60	5,48%	

Exprimés	1034	94,52%
majorité absolue	518	
Postes à pourvoir	19	

ENSEMBLE POUR MIEUX VIVRE A NEUVECELLE

CHAFFANEL	591	57,16%	Elu
MARTIGNIERE	590	57,06%	Elu
RIGAUD	580	56,09%	Elu
DEAL	578	55,90%	Elu
BESSON	576	55,71%	Elu
FAVRE-ROCHEX	572	55,32%	Elu
DURET	565	54,64%	Elu
VERDIER	556	53,77%	Elu
BIRRAUD	554	53,58%	Elu
RUFFET	554	53,58%	Elu
ROCH	551	53,29%	Elu
LEROY	547	52,90%	Elu
CHAPUIS	546	52,80%	Elu
NORO	546	52,80%	Elu
SANNICOLO	543	52,51%	Elu
MORIN	541	52,32%	Elu
VALAT	530	51,26%	Elu
BORZACHIELLO	513	49,61%	Non élu
SEJMOWSKI	511	49,42%	Non élu

NEUVECELLE A L'ECOUTE

BUTTAY	506	48,94%	Non élu
VESIN	496	47,97%	Non élu
LAZARETH J. Ch	494	47,78%	Non élu
LAZARETH Gil.	489	47,29%	Non élu
DE BEYTIA	481	46,52%	Non élu
LIEZE	473	45,74%	Non élu
WILLY	466	45,07%	Non élu
BERTOLINI	458	44,29%	Non élu
BOECHE	457	44,20%	Non élu
JUSTIN	454	43,91%	Non élu
DECOUZ	451	43,62%	Non élu
QUADRI	451	43,62%	Non élu
VELAIN	451	43,62%	Non élu
GABET	450	43,52%	Non élu
MONACO	450	43,52%	Non élu
SOURDET	442	42,75%	Non élu
TETARD	433	41,88%	Non élu
JACQUIER	430	41,59%	Non élu
CRINQUAND	418	40,43%	Non élu

2^{EM} TOUR LE 18/03/2001

Inscrits	1652		
Votants	909	55,02%	
Blancs nuls	36	3,96%	

Exprimés	873	96,04%
Majorité absolue	438	
Postes à pourvoir	2	

ENSEMBLE POUR MIEUX VIVRE A NEUVECELLE

BORZACHIELLO	326	37,34%	Non élu
SEJMOWSKI	329	37,69%	Non élu

NEUVECELLE A L'ECOUTE

VESIN	536	61,40%	Elu
LAZARETH J.Ch	539	61,74%	Elu



Christian RUFFET
Directeur remontées mécaniques
58 ans



Pierre André NORO
Secrétaire général
41 ans



Michel MORIN
Retraité
62 ans



Sabine SANNICOLO
Cadre d'entreprise
37 ans



Bertrand FAVRE ROCHEX
Agent DDE
29 ans



Valérie BIRRAUD
Travailleur social
31 ans



Quentin DEAL
Informaticien
45 ans



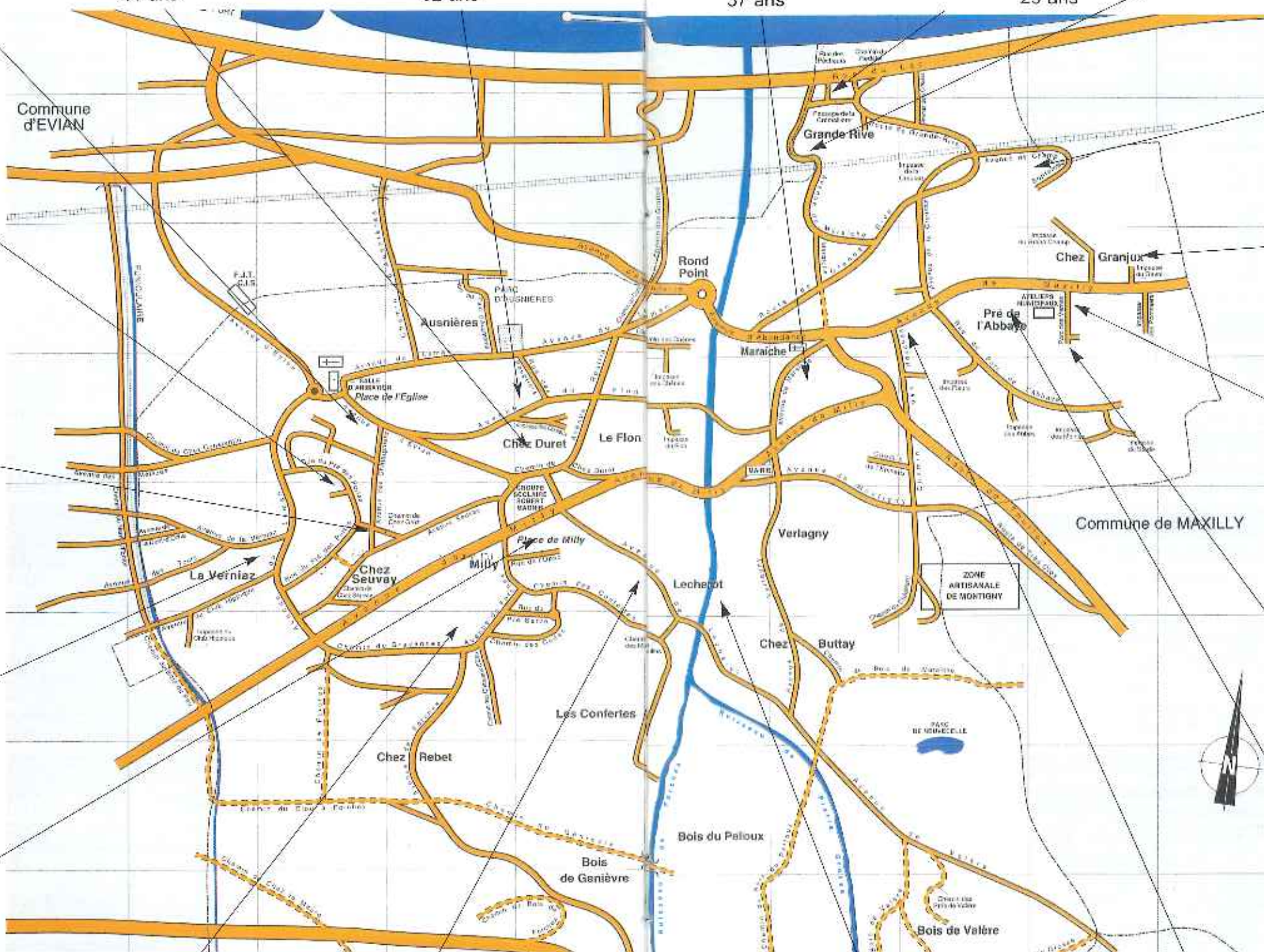
Jean-Marie LEROY
Cadre supérieur de la Poste
58 ans



Jean VERDIER
Hôtelier
61 ans



Bernard CHAFFANEL
Agent de la poste
47 ans



Mireille VALAT
Enseignante
59 ans



Sylvie BESSON
Secrétaire médicale
39 ans



Pascal MARTIGNIERE
Chef de projet
44 ans



Etienne CHAPUIS
Electricien
59 ans



Claude VESIN
Retraité
60 ans



Louis DURET
Ingénieur
60 ans



Jean-Charles LAZARETH
Technicien forestier ONF
48 ans



Dominique ROCH
Ingénieur
39 ans



Patrice RIGAUD
Chirurgien des hôpitaux
45 ans

STRUCTURE MUNICIPALE

Dès l'élection des 19 membres du **conseil municipal** par les citoyens les 11 et 18 mars 2001, la première réunion du nouveau conseil a vu l'élection du **Maire** et des **cinq adjoints**. Plus tard, le conseil municipal a constitué les différentes commissions qui vous sont présentées en détail ci-après.

Les 6 commissions sont formées de membres élus du conseil municipal. Elles intègrent également des membres externes non élus. A noter qu'il est tout à fait possible qu'une commission soit présidée par un conseiller, plutôt que par un adjoint : c'est le cas à Neuvecelle.

Le maire peut déléguer une partie de ses pouvoirs aux adjoints qui prennent alors en charge un domaine particulier : finances, urbanisme, ... Cela se traduit par la capacité qu'a un adjoint de prendre des décisions en lieu et place du maire. C'est ainsi que l'adjoint à l'urbanisme est autorisé à signer les permis de construire.

Autre entité importante dans la commune : la **municipalité**.

Ce terme est souvent utilisé pour identifier différents niveaux de l'organisation d'une commune. Pour lever toute ambiguïté à Neuvecelle, la municipalité est l'entité regroupant le maire et les adjoints, assistés par le secrétaire de mairie. Celle-ci est la représentation permanente du conseil municipal et a pour objectif principal de gérer la commune au quotidien.

Comme la séparation des pouvoirs au plus haut niveau de l'Etat, la commune fait aussi l'objet d'une séparation des pouvoirs :

- Le **CONSEIL MUNICIPAL** détient un pouvoir "législatif"
- Le **MAIRE** détient un pouvoir "exécutif"

Cette distinction s'exprime très bien lorsqu'on s'attarde sur les relations entre le conseil municipal et les services communaux.

Répondre aux questions :

- qui recrute le personnel communal ?
 - qui est le responsable du personnel ?
 - qui détermine le nombre de postes dans tel service de la commune ?
- permet de mieux comprendre.

C'est dans le cadre du **pouvoir législatif** que le conseil municipal peut décider du nombre de personnel dont la commune a besoin. Le maire seul ne peut prendre ce genre de décision. Par contre, il est de son ressort de recruter le personnel en fonction des postes fixés par le

conseil municipal. Il est également le responsable hiérarchique de chacune des personnes travaillant pour la commune.

Le rôle de secrétaire de mairie (appelé dorénavant Directeur général des services) est, quant à lui, plus orienté sur des activités de coordination fonctionnelle.

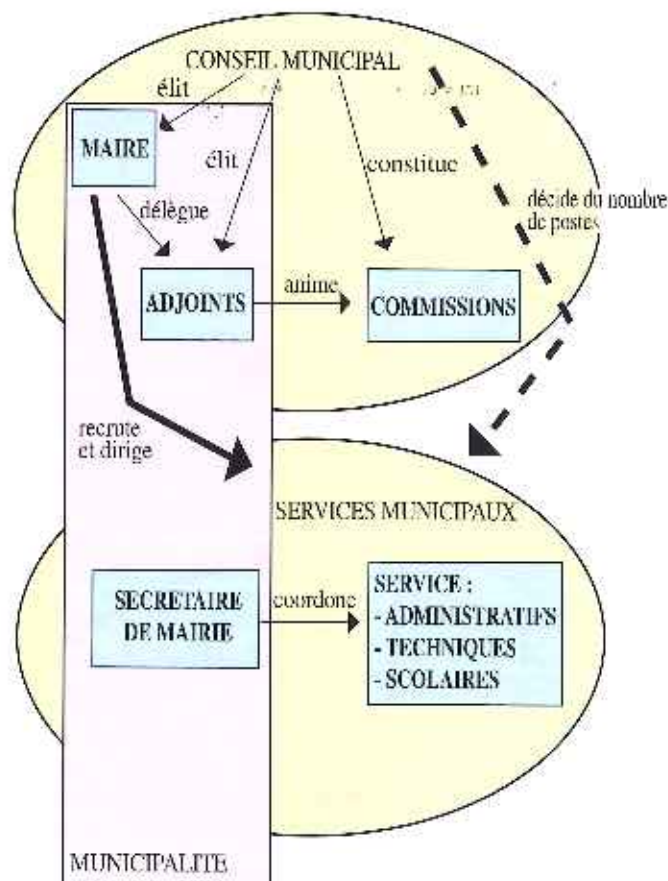
Les employés de la commune sont répartis en 3 services :

- Les services administratifs (3 postes), regroupant les personnels travaillant à la mairie
- Les services techniques (8 postes) chargés de l'entretien courant de la voirie, des réseaux, des bâtiments et des terrains appartenant à la commune
- Les services scolaires (4 postes) dans lesquels se trouvent les A.T.S.E.M.* pour l'école maternelle.

Question : les employés communaux sont-ils fonctionnaires ?

Réponse : **OUI !** En effet, ils bénéficient du statut de la fonction publique territoriale, qui est l'un des trois statuts couvrant la fonction publique.

*A.T.S.E.M. : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles



PRESENTATION DES COMMISSIONS

Voici la composition et les objectifs des commissions mises en place en mars 2001.

La première colonne donne les membres élus, la seconde les membres extérieurs

Travaux et réseaux, présidée par Etienne CHAPUIS, 1er adjoint	
Bernard CHAFFANEL, Bertrand FAVRE-ROCHEX, Michel MORIN, Patrice RIGAUD, Claude VESIN	Pierre CHENAL-LAURENT, Gilbert LAZARETH, Fabienne QUADRI

La commission **Travaux et réseaux** regroupe les anciennes commissions intitulées "voirie et bâtiments" et "la commission des eaux, de

l'assainissement et de l'électricité". Son rôle est d'assurer la maintenance et l'embellissement du patrimoine communal.

Urbanisme et environnement, présidée par Dominique ROCH, 2ème adjoint	
Valérie BIRRAUD, Bernard CHAFFANEL, Jean-Charles LAZARETH, Michel MORIN, Patrice RIGAUD, Mireille VALAT, Jean VERDIER	Marc BOECHE, Marguerite DECOUZ, Serge FOREL, Jean-Jacques GAMBLIN, Raphaël VESIN

La commission **Urbanisme et environnement** travaille sur trois axes :

- L'urbanisme réglementaire, c'est-à-dire l'examen de l'ensemble des autorisations qui sont du ressort de la commune (certificat d'urbanisme, permis de construire, déclaration de travaux, ...)

- L'urbanisme général couvrant le suivi du POS, remplacé à terme par la nouvelle loi appelée SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain)
- L'environnement : schéma de circulation des véhicules et des piétons, accessibilité, parkings, accès aux espaces naturels, signalétique.

Animation et vie sociale, présidée par Pascal MARTIGNIERE, 3ème adjoint	
Sylvie BESSON, Bernard CHAFFANEL, Bertrand FAVRE-ROCHEX, Jean-Charles LAZARETH, Mireille VALAT	Denis CROSET, Dominique DEAL, Guy JACQUIER, Sylvie JACQUIER, Mélanie VESIN

La commission **Animation et vie sociale** assure la coordination des associations de la commune, développe et organise des activités pour les jeunes, prend en charge la mise en œuvre d'animations

dans les secteurs de Milly et de l'église en coordination avec les commerces, assure le développement d'animations culturelles liées à l'utilisation de la salle d'animation.

Communication, présidée par Quentin DEAL	
Jean-Charles LAZARETH, Pascal MARTIGNIERE, Pierre-André NORO, Patrice RIGAUD, Sabine SANNICOLO, Mireille VALAT	Daniel HEILIGENSTEIN

Au niveau **Communication**, cette commission travaille sur 2 axes. La communication externe vise à améliorer la quantité et la qualité des informations échangées avec la population (en améliorant le bulletin municipal, en développant Neuv'échos, en étudiant la mise en place d'un site internet, et en

animant au besoin des réunions publiques. D'autre part, il s'agit d'assurer une meilleure circulation de l'information à l'intérieur des structures municipales : conseil municipal, municipalité, services techniques, intercommunalité, ...

Ecole et activités périscolaires, présidée par Sylvie BESSON, 4ème adjoint	
Valérie BIRRAUD, Pierre-André NORO, Sabine SANNICOLO, Mireille VALAT	Françoise BORZACCHIELLO, Catherine DE BEYTIA, Claudette DURET, Martine SEJMOWSKI

La commission **Ecole et activités périscolaires** se concentre sur la gestion des écoles maternelle et élémentaire, avec comme axes de travail :

- Le suivi des effectifs
- Les relations avec les enseignants et les parents d'élèves

- L'examen des besoins en matière de travaux et d'équipements
- L'étude pour un éventuel agrandissement à court ou moyen terme du groupe scolaire
- L'étude sur l'opportunité de créer une structure périscolaire.

Finances et économie, présidée par Christian RUFFET, 5ème adjoint	
Quentin DEAL, Jean-Marie LEROY, Pierre-André NORO, Jean VERDIER, Claude VESIN	Philippe DUFOUR, Martine SEJMOWSKI, Jean TETARD

La commission **Finances et économie** s'attache dans un premier temps au suivi budgétaire et financier de la commune, et dans un second temps

au développement local des activités économiques qui animent la commune.

FONCTIONNEMENT ET TRAITEMENT DES PROJETS

Après la présentation des structures communales, la mise en œuvre des projets permet de montrer comment les différentes entités en jeu participent à la gestion de la commune.

Un projet est souvent **initialisé** par le maire ou les adjoints, mais peut aussi être lancé par un conseiller municipal.

Il est alors transmis à la **commission** adéquate ayant la compétence requise. Exemple, le projet de budget primitif de la commune est pris en charge par la commission des finances. Un projet d'aménagement routier sera traité par la commission Travaux et Réseaux.

Le travail de la commission est alors d'étudier en détail tous les aspects du projet et de rédiger des **propositions** qui seront soumises au conseil municipal. Le pouvoir d'une commission est consultatif : aucune décision n'est réellement prise par cette instance. Lorsque le dossier arrive devant le conseil municipal, tous les tenants et aboutissants sont considérés comme étudiés et ne devraient pas faire l'objet de remise en cause. Le conseil municipal à ce stade, doit avoir une vision synthétique de la problématique et sentir dans les grandes lignes les avantages et inconvénients des solutions qui peuvent se présenter.

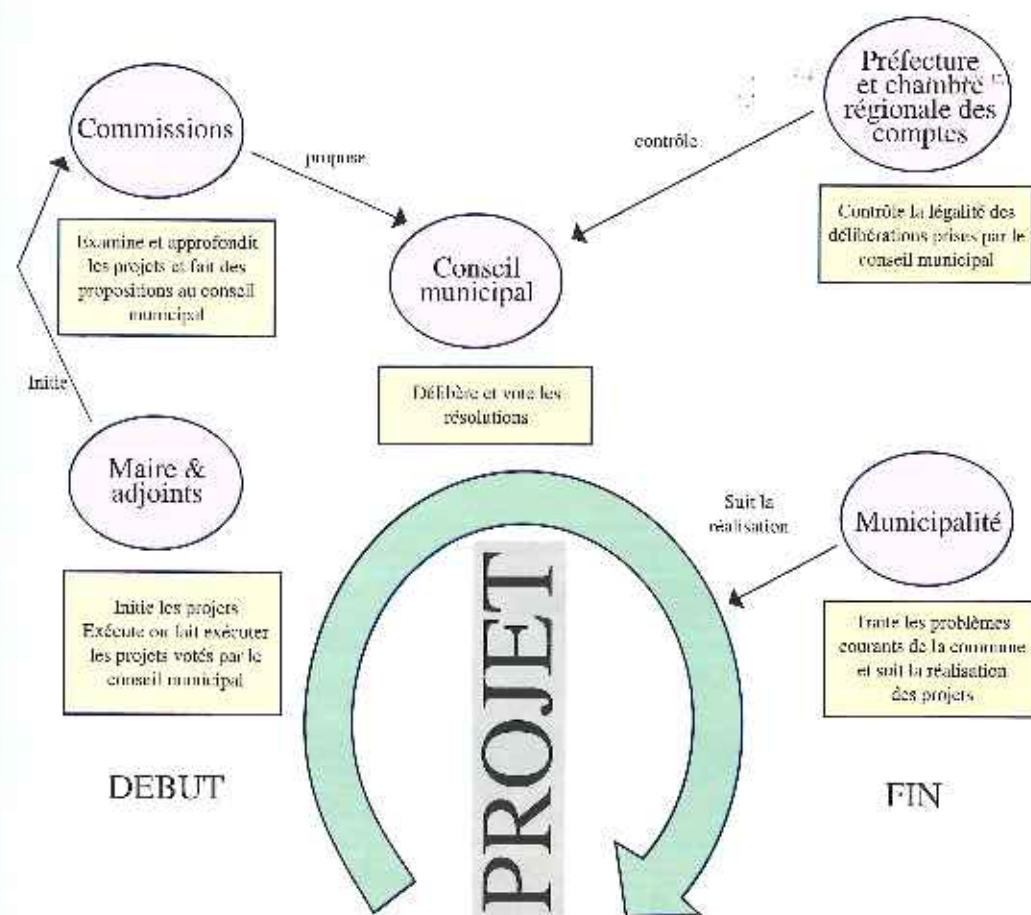
Le **conseil municipal**, convoqué en séance avec un ordre du jour précis, prend connaissance du sujet et des propositions de la commission (qui peuvent contenir plusieurs variantes) et prend la décision qui lui semble la meilleure pour répondre au besoin de la commune et des citoyens. En cas de débat, le maire dirige les échanges et appelle finalement à voter. Le vote peut se faire à main levée ou à bulletin secret à la demande d'un des conseillers. **Le projet est donc accepté ou rejeté. Une délibération consigne formellement cette décision qui figure dans le registre officiel ad hoc.**

La **préfecture** a en charge le **contrôle** de la légalité. Ceci consiste à vérifier que tout acte pris par la commune est conforme aux lois et règlements en vigueur.

De son côté, le **Comptable du Trésor** et la **Chambre Régionale des Comptes**, assistent la commune dans sa gestion financière et contrôlent les opérations comptables.

Lorsque tous les éléments requis pour entreprendre la réalisation du projet sont réunis (éléments techniques, financement), le projet peut alors débuter. C'est la **municipalité** qui en assume le suivi, en réglant tous les problèmes liés à la mise en œuvre.

Quentin DÉAL



LA NOUVELLE LOI SRU

Étalement urbain, place prépondérante de l'automobile dans les déplacements, sectorisation de l'habitat social limitant les possibilités d'intégration de populations, utilisation des sols par thème unique (sans équilibre interne), tels sont les **constats** du développement des villes sur les trois dernières décennies.

La loi d'orientation foncière de 1967, base de développement de l'urbanisation au travers des schémas directeurs et plan d'occupation des sols a permis de répondre aux besoins d'équipement, mais n'a pas su créer de liens entre habitat, transport et urbanisme créant de **profonds déséquilibres**. Les villes supportent les charges générales sociales et culturelles mais sont progressivement vidées de leurs ressources par la migration des zones commerciales et industrielles à la périphérie des agglomérations.

À l'opposé, de petites collectivités, en ceinture de grandes agglomérations, connaissent un développement au cas par cas, sans maîtrise de l'ensemble du phénomène de la croissance de l'agglomération.

L'utilisation de l'espace par l'étalement urbain est par ailleurs inquiétant.

En exemple, à l'échelle de la Haute Savoie, 650 hectares sont urbanisés en moyenne sur une année, soit environ 1.5 fois la totalité de surface de la commune de NEUVECELLE

Un tel développement n'apparaît pas compatible avec la dimension du territoire aménageable.

La LOI SRU est le troisième volet d'un ensemble comprenant la loi sur le **développement durable du territoire** (loi VOYNET) et la loi sur l'intercommunalité (Loi CHEVENEMENT).

Au travers de cette loi, le législateur a souhaité refondre la politique d'aménagement de l'espace et de développement urbain.

Les objectifs fondamentaux sont :

- La mixité sociale
- L'utilisation économe de l'espace
- Le développement durable du territoire

Le texte s'organise suivant 3 pôles principaux : **urbanisme, habitat, transport.**

Cette loi étant en place, aux élus locaux de prendre l'initiative de l'organisation du territoire.

Une évidence : L'**intercommunalité** sera un fondement incontournable de la mise en place de la loi SRU. L'**urbanisme** futur pour être cohérent et durable sera organisé avec une vue en grand de l'ensemble de l'agglomération intégrant habitat, équipement d'état, zone de loisirs, déplacement, stationnement, développement économique, etc...

La loi SRU l'impose d'ailleurs dans le cadre des SCOT* nécessitant la mise en place d'un établissement public intercommunal chargé de

son élaboration voir de l'application de l'urbanisme réglementaire.

Un constat : la loi a été rédigée afin de gérer une politique de ville (le développement des grandes agglomérations dans un espace périphérique lâche). Elle doit permettre de renforcer le pôle et protéger les plus petites collectivités d'un " envahissement urbain ".

Comment peut-elle s'appliquer à notre contexte local caractérisé par un mitage complet du territoire, sans véritable centre, où la majeure partie de l'occupation du territoire est engagée?

La délimitation du périmètre du SCOT contrarié par la topographie sera difficile à régler, sa cohérence nécessite cependant de dépasser les limites géographiques et la dimension habituelle de notre intercommunalité.

À contrario, l'intérêt local, la dimension humaine de la commune, doivent rester, base du bon fonctionnement de nos institutions.

Quels enjeux pour notre territoire communal ?

À court terme, la mise en place de la loi ne va pas apporter de profondes modifications.

Le POS devenu PLU reste applicable en l'état. Le développement des zones NA*, qui apparaissait bloqué dans un premier temps à la mise en place du SCOT, peut même être engagé tant que de besoins.

À moyen terme, on peut s'attendre à un renforcement des constructions sur la zone déjà urbanisée du fait de la disparition des surfaces minimales de terrain pour établir un projet d'aménagement. Cette mesure sera d'ailleurs bénéfique pour revitaliser un secteur tel que le village de Grande Rive ; L'enjeu de la mise en valeur des rives passera également par un projet allant au-delà des limites communales en toute logique avec cette nouvelle loi.

L'intégration du volet transport ne peut être que favorable, quoi que bien tardif par rapport à l'occupation du territoire, où le simple développement de petites zones commerciales ou d'activités a fortement modifié la teneur du trafic sur nos routes départementales.

Ce schéma s'appuiera de toute façon sur le diagnostic et les perspectives du **désenclavement du Chablais.**

L'enjeu pour la commune de NEUVECELLE n'apparaît donc pas sur le terme du développement qui pourra rester dans le cadre de l'existant, mais beaucoup plus en terme de qualité et d'équilibre de la population et d'identité communale.

Dominique ROCH

1. Loi SRU : loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain
2. SCOT : schéma de cohérence territoriale
3. zone NA : zone d'urbanisation future

LES ESPACES BOISES CLASSES

Nos forêts sont indispensables pour la vie de tous les jours et jouent 3 rôles :

- la production : bois de sciage ou de chauffage,
- les loisirs : balades à pied, cheval, vélo, cueillettes (champignons, châtaignes,...),
- la protection des milieux.

Qui à Neuvecelle ne possède pas un bois ou ne va pas faire du bois ? Sachez que des réglementations existent quant à la plantation, l'entretien et les coupes d'arbres. Peu de personnes les respectent et c'est pourquoi, vous trouverez ci-après un condensé de vos droits et devoirs dans les forêts classées.

Les espaces boisés classés

Il est conseillé aux communes de classer :

- les massifs forestiers qui jouent un rôle de protection contre les risques naturels (érosion, affouillement, chute de pierres, avalanches,...),
- les massifs forestiers qui sont répertoriés sur des cartes de sensibilités écologiques,
- les massifs forestiers qui jouent un rôle touristique, paysager ou social très fort,
- les forêts des collectivités publiques et de l'Etat,
- les forêts remarquables,
- les massifs homogènes et de grande surface.

La commune de Neuvecelle ne déroge pas à cette règle et c'est ainsi que la presque totalité des bois sont classés au POS (Plan d'Occupation des Sols) remplacé aujourd'hui par le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le POS a été approuvé le 16 décembre 1983, puis révisé en 1993 et 2000.

Ces espaces boisés bénéficient du classement au titre de l'article L 130.1 du Code de l'Urbanisme, qu'ils soient enclos ou non, attenants à des habitations ou non. Si vous consultez le plan du POS, ils sont matérialisés en vert, dans les zones ND et quadrillés. Il s'agit de :

- presque la totalité du Sud de la commune, bois de feuillus avec quelques résineux (bois du Feu, de Forchez, du Pelloux, de Valère,...),
- les berges du Nant de Forchez, sur toute sa longueur, coupant la commune en deux,
- quelques petits massifs disséminés dans la commune et quelques lisières et rideaux d'arbres, situés principalement sur des ruptures de pentes (les Confertes, le Tir au Pigeon, le Royal, l'Abbaye, ...),
- le Parc de Neuvecelle recensé dans les cartes de sensibilités écologiques comme étant une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique).

Vos devoirs envers ce classement

Vous ne pouvez pas couper des arbres comme vous le voulez dans ces bois classés. Seules les coupes de chablis (arbres renversés ou secs) et d'arbres dangereux sont permises.

Les conséquences de ce classement sont doubles :

- aucun défrichage n'est autorisé (voir ci-dessous),
- les coupes sont soumises à autorisation préalable, sauf s'il existe un plan de gestion approuvé (cas des grandes surfaces qui n'existent pas à Neuvecelle).



Le parc de Neuvecelle
Zone de sensibilité
Ecologique

Ainsi, dans notre commune, les coupes de bois le long des ruisseaux et dans les haies boisées doivent faire l'objet d'une demande auprès de la mairie. Bien peu le savent et donc, par leur négligence, risquent de mettre en péril la protection recherchée (surtout sur les talus des ruisseaux, sujets à des glissements imprévisibles). Sachez aussi que dans les pentes fortes (ruisseaux), il ne faut pas trop laisser des gros bois, car en cas de chute ou de glissement, ils entraînent toute la terre avec eux.

Le déclassement

Le déclassement ne peut se faire que dans le cas d'une révision du POS. La dernière de 2000 a ainsi déclassé une bande le long des axes routiers existants (pour un élargissement éventuel) ou à venir ainsi que des emprises d'implantation de réseaux (relais téléphoniques, captages et réservoirs d'eau).

Le défrichage

Définition : toute opération volontaire ayant pour conséquence d'entraîner à terme la destruction de l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière.

La réglementation des défrichements découle du Code Forestier. Tout défrichage doit faire l'objet d'une demande. Il sera refusé si le boisement est classé au titre de l'article L 130.1 du Code de l'Urbanisme.

Attention : si vous faites une coupe rase (enlèvement de tous les bois) ou une coupe de régénération (enlèvement des gros bois tout en maintenant des semis), vous avez 5 ans pour que votre parcelle soit régénérée naturellement (par de nouveaux semis ou par les rejets de souches) ou replantée (cas des résineux qui ne rejettent pas). Sinon vous êtes passibles des sanctions d'un défrichage.

J'espère que ces quelques lignes retiendront toute votre attention avant d'aller au bois. Pensez à consulter le plan à la mairie et à demander des renseignements avant toute coupe dans ces zones. Il en va de la survie de notre patrimoine naturel et forestier si cher à notre cadre de vie.

Jean-Charles LAZARETH
Technicien Forestier

LES PLANTATIONS

Vous êtes propriétaire d'un parc ou d'un jardin. Vous avez des arbres ou vous désirez en planter. Sachez qu'il existe des réglementations. Le principe général est de tout faire pour éviter que les arbres ne surplombent les propriétés voisines et y causent des dommages. On ne peut donc les planter qu'à une distance minimale de la limite séparative.

I - LES RÈGLEMENTS

Les distances de plantations sont indiquées par les règlements et usages locaux et par le Code Civil.

I.1 - Règlements et usages locaux

L'usage local découle d'une habitude ancestrale. S'il est reconnu, il est inattaquable et indiscutable. Il n'existe pas de règlements municipaux et d'usages locaux à Neuvecelle.

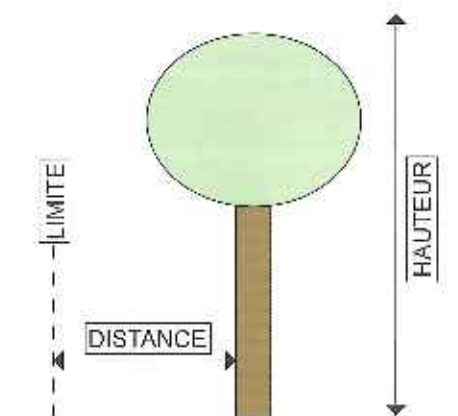
Pour les documents des propriétés privées, on trouve les règlements de lotissement et ceux des copropriétés. N'hésitez pas à demander les renseignements avant d'engager des travaux.

I.2 - CODE CIVIL : ARTICLES 671, 672 ET 673

I.2.1 - Distances

Tout arbre de plus de 2 mètres de haut doit être planté à au moins 2 mètres de la limite.

Tout arbre de moins de 2 mètres de haut (haie par exemple) doit être planté à au moins 50 centimètres de la limite.



B IMPRIMERIE
BOCHATON

22, bd Jean-Jaurès - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 00 89 - Fax 04 50 75 14 38
E-mail : Imprimerie.bochaton@wanadoo.fr



HOTEL ERMITAGE

Le Gourmandin

*Cuisine de terroir dans une ambiance
chaleureuse et authentique*

Déjeuner et dîner

Réouverture de l'Hôtel le 2 février 2001

Réservez au 04 50 26 85 54

**J. BALLY
A. ECUVILLON**

TOUTES
ASSURANCES

ARÉAS
CMA

VIE
RETRAITE
PLACEMENTS

C M V

2 bis, rue du Théâtre - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 07 95

evian masters
Golf Club

Le Chalet du Golf

*Spécialités régionales,
fondue, raclette, brasarade...*

De mai à septembre déjeuner sur la terrasse ensoleillée
En juillet et août dîner champêtre à l'orée du parcours

Ouvert à tous

Réouverture de l'Evian Masters Golf Club le 2 février 2001

Réservez au 04 50 26 85 00



CARRIÈRE

Particuliers et entreprises

Enrochement (mur - rocaille)

Sable, graviers concassés
(matériaux agréés)

26, boulevard du Royal - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 06 70 - Fax 04 50 75 18 53



ENSEIGNES
SIGNALISATION
SERIGRAPHIE

74300 CLUSES
Tél. 04 50 98 05 79 - Fax 04 50 96 13 58

Ces dispositions ne s'appliquent pas dans les cas suivants :

- règlement particulier (lotissement, copropriété,...),
- convention écrite,
- prescription trentenaire : arbres ayant dépassé la hauteur réglementaire depuis plus de 30 ans,
- destination du père de famille : terrain appartenant à l'origine au même propriétaire et dont la limite nouvelle se trouve à une distance inférieure par rapport aux arbres,
- s'il s'agit d'arbres en espaliers, courant sur votre propre mur sur votre limite, à condition qu'ils ne dépassent pas la crête du mur,
- en bordure du domaine public et des réseaux (voir ci-dessous).

1.2.2 - Les droits de votre voisin

Si vos arbres ou votre haie ne suivent pas ces règles, ne respectent pas ces distances, votre voisin peut vous les faire arracher ou éteindre.

Il est en droit de couper de lui-même les racines dans sa propriété.

Il peut ramasser les fruits tombés à terre chez lui, mais en aucun cas, il ne peut les cueillir sur les branches, même celles dépassant dans sa propriété.

Il peut vous obliger à couper les branches qui dépassent chez lui à l'aplomb de la limite séparative, mais ne peut le faire de lui-même sans votre autorisation.

II - L'ARBRE ET LES RÉSEAUX

II.1 - Les routes

Nous laisserons de côté le cas des autoroutes et des 2X2 voies qui ne nous intéressent pas aujourd'hui à Neuvecelle.

Routes Nationales : 7 mètres en aménagement neuf et 4 mètres du bord de la chaussée pour les routes existantes.

Routes Départementales et Communales : règles du Code Civil, soit 2 mètres pour les plus de 2 mètres de haut et 50 centimètres pour les autres, sauf s'il existe une ligne électrique qui longe la route (voir ci-dessous).

Chemins Ruraux : aucune condition.

Dans tous les cas, les arbres, branches et racines doivent être coupés à l'aplomb du bord de ces voies. Les haies doivent être taillées régulièrement afin de ne pas empêcher la circulation des piétons sur les trottoirs et bordures. Dans le domaine de la sécurité, les plantations effectuées dans les carrefours et les virages ne doivent pas entraver la bonne visibilité des usagers.

II.2 - Les lignes électriques

Les arbres doivent être à 3 mètres de la ligne s'ils ne dépassent pas 7 mètres de haut, et avec un retrait supplémentaire d'1 mètre pour chaque mètre dépassant les 7 mètres. Exemple : un arbre de 10 mètres doit être à 3 + 3 = 6 mètres du bord de la ligne. Au-delà de 10 mètres de distance, la hauteur est libre.

Dans tous les cas, les branches ne doivent pas surplomber ou toucher la ligne au risque de provoquer un court-circuit. Attention, des entreprises spécialisées sont là pour ce genre de travail dangereux.

II.3 - Les ruisseaux et cours d'eau

Vous êtes propriétaire jusqu'au milieu du lit du ruisseau. Vous devez assurer le libre passage de l'eau qui, elle, ne vous appartient pas : enlèvement des branches formant des barrages (embâcles), entretien des berges.

II.4 - Les voies ferrées

Les arbres doivent être à 6 mètres et les haies à 2 mètres du bord de la voie. Vous êtes tenu d'élaguer les branches dépassant sur la voie. Le propriétaire de la voie peut lui-même procéder au débroussaillage et à l'entretien des arbres vous appartenant sur une bande de 20 mètres, avec votre autorisation.

Suite à ces recommandations indispensables, sachez que vous êtes responsable des dommages que vos arbres pourraient occasionner sur les biens et les personnes. Pensez donc à les entretenir et en particulier à couper ou faire couper toutes les branches mortes avant leur chute.

Jean-Charles LAZARETH

DANGER CHENILLES !



Si vous avez des gros nids blancs dans vos pins en hiver, vous êtes en présence de la Chenille Processionnaire des Pins.

Cette chenille possède des poils très urticants, surtout pour les personnes allergiques et les chiens. Vous pouvez vous en débarrasser en enlevant les nids s'ils ne sont pas très hauts. Sinon, un

traitement à l'aide d'une turbine installée sur un 4x4 propulse jusqu'à 30 mètres de haut une bouillie à base d'un produit bactériologique totalement inoffensif pour les personnes et les animaux, abeilles comprises.

Si vous désirez ce traitement, inscrivez-vous en mairie jusqu'au 30 avril.

ANNA DE NOAILLES

UN ECRIVAIN A PUBLIER



Il y a 125 ans naissait Anna de Noailles. C'était le 15 novembre 1876 à Paris. D'origine roumaine par son père et grecque par sa mère, la petite Anna de Brancovan se destine, très jeune, à la poésie. La lignée princière à laquelle elle appartient sort tout droit des bords du Danube et c'est son père, le prince de Brancovan, qui l'incarne à ses yeux. Elle passe son enfance entre Paris, les rives du Bosphore et Amphion. Son père invite ses amis du tout Paris à Evian et crée la Société Nautique d'Evian. Près du port, un monument avec son buste rappelle son action locale.



Villa Bassaraba à Amphion

Anna a hérité de son père le goût de l'apparat. De sa mère, elle a plutôt pris la sensibilité. Vous découvrirez une petite personne délicate et frémissante. Les mains s'agitent beaucoup, mais harmonieusement, pour accompagner chaque propos. Les yeux sont violets. Madame la comtesse parle beaucoup, et ses amis le savent. Jules Lemaître l'appelle "un insecte charmant". Maurice Barrès la désigne comme "le point le plus sensible de l'univers".

Parents et amis parlent français autour de la petite roumaine qui est émue la première fois qu'elle entend la Marseillaise. Elle sera donc républicaine et le restera toute sa vie, tout en appréciant quand même les mérites de Bonaparte. Elle lit avec passion Musset, Corneille, Victor Hugo, Kant, Nietzsche puis J.J. Rousseau.

Son premier recueil de poèmes " Le cœur innombrable " paraît en 1901 et reçoit un accueil extraordinaire. Ses poèmes sont empreints de sérénité à peine sortie de l'adolescence. La nature y figure fréquemment : les saisons, la terre labourée, les odeurs, les couleurs, les impressions et sensations de ses promenades de jeunesse :

"Nous étions de très petits enfants, heureux à Amphion en octobre.

Ce mois de cristal est le plus beau qui soit au bord du Lac Léman.

L'été finissant traîne ses caresses ensoleillées sur les

prairies encore en fleurs et qui soupirent de satisfaction.

Les oiseaux, pris de vertige, tournoient sans discernement, dans une confusion bleuâtre, se trompent d'élément, pénètrent les vagues, d'où ils rejaillissent, si bien

qu'on croit voir une hirondelle qui nage ou une ablette ailée."

En 1893, elle fait la connaissance de Marcel Proust, invité par sa tante à la Villa de Saint Moritz. Un peu plus tard, il deviendra un ami intime de son frère Constantin et restera, pendant plus de dix ans, un habitué des Brancovan. Anna et Marcel Proust se retrouveront régulièrement à Evian à l'hôtel Splendide ou à Neuvecelle à l'hôtel Ermitage.

En 1898, les deux sœurs Anna et Hélène vont fêter somptueusement leur mariage. Anna épouse à la mairie de Publier le comte Mathieu de Noailles qu'elle ne semble ni aimer, ni détester ; l'essentiel, pour elle, restant la poésie.



Anna de Noailles et Jean Cocteau

Outre l'admiration pour Pierre Loti, que ne cessera d'avoir Anna de Noailles, elle entretient particulièrement celle qu'elle éprouve envers Madame de Staël et George Sand.

Elle rencontre André Gide. C'est vers 1906 que Proust et Anna vont découvrir Francis Jammes dont Anna dira que celui-ci l'a fortement influencée dans ses œuvres. A cette époque, elle fait la connaissance d'un jeune homme présenté par Lucien Daudet et qui restera longtemps un ami fidèle. Subjuguée par ce talentueux jeune poète qui se nomme Jean Cocteau, elle entretiendra avec lui des relations suivies tout au long de son existence.

Elle va sillonner l'Europe, alors encore sans frontières. Elle chantera l'âge d'or de l'Orient Express et du Transsibérien. Dans "Le livre de ma vie", elle évoque le chalet d'Amphion, le lac qu'elle a aimé :



Anna et l'Odalisque

"L'horizon était beau comme une mélodie, La montagne d'argent brillait molle, engourdie, Et glissait dans le lac son torrent de clarté. C'est là que j'ai connu les bonheurs de l'été; Quel échange d'amour, de promesses, de joie Entre les coteaux verts et les cieux de Savoie... Et puis c'étaient les soirs en août mélancoliques, Parfum des châtaigniers, des noyers, des colchiques La lune doucement dans le ciel arrivait; On voyait luire au loin les jardins de Vevey, Les jardins de Clarens ombragés par les vignes; Les flots contre les quais faisaient trembler des cygnes. Un romanesque ardent émanait de cette eau Comme au temps de Byron, comme au temps de Rousseau.

Près de moi, s'envolaient des roitelets, des grives. De paisibles pêcheurs sur les moelleuses rives, Dans les vapeurs du soir renouaient leurs filets. Les hameaux embaumaient la fumée et le lait. Brusquement les grillons emplissaient la prairie, C'était une sublime, une immense rêverie..."

A partir de 1912 sa santé s'altère. Elle passe une partie de son temps alitée. Le monde politique lui rend visite : Aristide Briant, Caillaux, Painlevé, Herriot, les généraux Marchand et Mangin.

Lorsque la guerre éclate en 1914, Anna sait trouver les accents pour donner l'espoir : "La France ne peut pas périr, les dieux la défendent".

En 1922 elle est élue à l'Académie Royale de Belgique et reçoit le grand prix de littérature par l'Académie Française. Cette année est aussi la mort de sa mère bien aimée. Anna continue d'écrire romans et recueils de poésies où planent non plus l'amour de la nature et la sensualité de la vie mais la mort et la mélancolie.

"Je ne souhaite pas d'éternité plus douce Que d'être le fraisier arrondi sur la mousse, Dans vos taillis serrés où la pie en sifflant Roulo sous les sapins comme un fruit noir et blanc. Dormir dans les osiers, près des flots de la Dranse Où la truite glacée et fluide s'élance, Hirondelle d'argent aux ailerons mouillés ! Dormir dans le sol vif et luisant où mes pieds Dansaient aux jours légers de l'espoir et du rêve ! O mon pays divin, j'ai bu toute ta sève, Je t'offre ce matin un brugnion rose et pur, Une abeille engourdie au bord d'un lis d'azur, Le songe universel que ma main tient et palpe, Et mon cœur, odorant comme le miel des Alpes ! "

Elle tombe gravement malade au début de 1933 et, après plusieurs mois de souffrance, ayant dit adieu à ses amis, elle décède le 30 avril. Le 3 mai, au milieu de fleurs venues de tous les coins du monde, dix mille personnes assistent en l'église de la Madeleine à Paris à ses funérailles officielles.

Au bord du lac dans un jardin votif qui lui est dédié on peut lire sur un monument en forme de tonnelle érigé grâce à ses amis :

"Étranger qui viendra lorsque je serai morte, Contempler mon lac genevois, Laisse que ma ferveur, dès à présent t'exhorte, A bien aimer ce que je vois"



Le mausolée d'Amphion

Dans son testament, Anna de Noailles avait souhaité que son cœur repose chez les Clarisses à Evian ou dans l'église de Neuvecelle. Finalement son corps est au cimetière du Père Lachaise à Paris et son cœur au cimetière de Publier où une stèle porte ce vers :

"C'est là que repose mon cœur, vaste témoin du monde"

Louis Duret

ENTREPRISE GAUTHIER

CURAGE D'ÉGOÛTS - VIDANGES

INSPECTION TÉLÉVISÉE

COLLECTEUR DE DÉCHETS
LIQUIDES OU PÂTEUX

NETTOYAGES INDUSTRIELS

PARC D'ACTIVITÉS
01120 DAGNEUX

Tél. 04 78 06 02 16 - Fax 04 78 06 57 75

CHENAL FLEURS



HORTICULTEUR

Toutes confections
florales

LIVRAISONS A DOMICILE

Le Rond-Point
NEUVECELLE - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 13 73



SAT AUTOCARS

11, av. J.-Ferry - 74202 THONON
Tél. 04 50 71 00 88 + - Fax 04 50 71 89 85

Location d'autocars de 20 à 53 places

**TOUS VOYAGES ORGANISÉS
ET SÉJOURS EN FRANCE
ET A L'ÉTRANGER
POUR GROUPES ET INDIVIDUELS**

Devis gratuits sur demande



Hôtel et Chalets
Rôtisserie au feu de bois
Salons pour banquets

NEUVECELLE-ÉGLISE - Tél. 04 50 75 04 90
(ouvert de début Février à fin Novembre)

HOTEL
RESTAURANT

PANORAMA

Ouverture
fin avril
début octobre

GRANDE-RIVE
NEUVECELLE
Tél. 04 50 75 14 50
Fax 04 50 75 59 12

Salle pour banquets et réceptions

BOUCHERIE
CHARCUTERIE

Spécialités
du pays



Blanc Robert

OUVERT LE DIMANCHE MATIN DE 7H A 12H

La Rive - 74500 AMPHION
Tél. 04 50 70 04 76

VIE PRATIQUE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

MAIRIE DE NEUVECELLE

SERVICES ADMINISTRATIFS :

42, avenue de Verlagny
Tél. 04 50 75 03 45 - Fax 04 50 74 66 65

• Horaires d'ouverture du Secrétariat :
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de
13h30 à 17h00

• Permanence des élus le samedi matin sur
rendez-vous.

SERVICE TECHNIQUE :

496, avenue de Maxilly - Tél. 04 50 75 33 40

GROUPE SCOLAIRE ROBERT-MAGNIN

Chemin de chez Duret
Ecole primaire : Tél. 04 50 75 17 91
Ecole Maternelle : Tél. 04 50 75 16 01

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Il est rappelé que le Maire et les adjoints ne
reçoivent que sur rendez-vous (prière de
téléphoner préalablement).

PRINCIPALES FORMALITES ADMINISTRATIVES

CARTE NATIONALE D'IDENTITE SECURISEE
Où s'adresser : à la Mairie du lieu de domicile.

Pièces à fournir :

- 1 justificatif de domicile (quittance EDF, loyer...)
- 2 photos d'identité sur fond clair et neutre
- Un extrait d'acte de naissance ou le livret de
famille propre ou celui de ses parents

Délai d'obtention : environ 1 mois
Durée de validité : 10 ans

PASSEPORT

Où s'adresser : à la Mairie du lieu de domicile.

Pièces à fournir :

- 1 justificatif de domicile (quittance EDF, loyer...)
- 2 photos d'identité sur fond clair et neutre
- 1 timbre fiscal à 400 francs.

S'il s'agit d'une première demande, joindre
obligatoirement un extrait d'acte de naissance
sauf si vous possédez une carte nationale
d'identité en cours de validité établie par la
Sous-Préfecture de Thonon-les-Bains.

Délai d'obtention : environ 1 semaine
Durée de validité : 10 ans

EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE, DE MARIAGE, DE DECES

Les extraits d'acte sont délivrés gratuitement par
la Mairie du lieu de naissance, de mariage ou de
décès.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les demandes d'inscription sur les listes
électorales seront reçues en Mairie jusqu'au 31
décembre 2001 et les inscriptions effectives
seront réalisées au 1^{er} mars 2002.

CONDITIONS A REMPLIR POUR AVOIR LA QUALITE D'ELECTEUR :

- Etre de nationalité française
- Etre âgé de 18 ans au moins à la date de
clôture de la liste électorale c'est à dire au
dernier jour de février
- Jouir des droits civils et politiques (ne pas être
frappé d'incapacité électorale).

CONDITIONS A REMPLIR POUR ETRE INSCRIT SUR LA LISTE ELECTORALE :

Sont inscrites, sur leur demande, les personnes
ayant la qualité d'électeur et qui remplissent
l'une des trois conditions suivantes :

En règle générale, il faut :

- Etre domicilié dans la commune de vote
ou
- résider de façon réelle et continue depuis six
mois au moins dans la commune à la date de
clôture de la liste électorale, c'est-à-dire au
dernier jour de février
ou
- Posséder la qualité de contribuable dans
la commune pour la cinquième fois sans
interruption.

Tout électeur ou toute électrice peut, à sa
demande, être inscrit sur la même liste que son
conjoint si celui-ci est inscrit à titre de contribuable.

Par contre, les enfants ne peuvent se prévaloir
de la qualité de contribuables de leurs parents
pour demander leur inscription sur la liste
électorale de la commune.

En dehors des périodes de révision, des
modifications peuvent être apportées à la liste
électorale. L'énumération des adjonctions ou
radiations figure dans l'article L.30 du Code
Electoral (pour de plus amples renseignements,
adressez-vous au Secrétariat de la Mairie).

SERVICE NATIONAL : RECENSEMENT

Les jeunes gens (garçons et filles) de la commune
doivent se faire recenser au cours du mois de
leur 16^{ème} anniversaire.

TRAVAUX EXEMPTES DE PERMIS DE CONSTRUIRE :

La commune de Neuvécelle rappelle que la construction de clôtures, d'abris de jardin, ou de travaux de modification d'une habitation, sont assujettis à la délivrance, par la Mairie, d'une autorisation préalable.

Les personnes désireuses d'effectuer ces travaux sont priées de remplir, auprès de la Mairie, une déclaration de travaux exemptés de permis de construire ou de déclaration de clôture.

URGENCES

RAPPEL DES NUMEROS UTILES

15 - SAMU
17 - POLICE
18 - POMPIERS



Les services d'incendie et de secours sont depuis le 1^{er} janvier 1994 gérés au sein d'un syndicat intercommunal dénommé Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Canton d'Evian - le SIDISCE.

A) Les missions des sapeurs-pompiers sont :

- La lutte contre l'incendie, dans tous les cas : feux urbains, feux industriels, feux de forêts,...
- Le secours aux personnes en cas de nécessité d'un prompt secours : accident de la circulation, malaises ou accidents sur la voie publique, ainsi que tous malaises ou accidents dans d'autres lieux lorsqu'il y a atteinte aux fonctions vitales, noyades, asphyxies,...
- De la protection des personnes, des biens et de l'environnement, en cas d'atteinte ou de menaces graves à leur intégrité : Sauvetage ou mise en sécurité ; lutte contre les pollutions accidentelles.

B) Les opérations ne relevant pas des missions des sapeurs-pompiers :

- La destruction des nids de guêpes en l'absence de risque : l'intervention doit être confiée à une entreprise compétente.
- Le débouchage d'égoût sauf en cas d'inondation ou de danger.
- Le dégagement des véhicules ne gênant pas la circulation routière.
- L'ouverture des portes en l'absence de personnes en danger ou de risques potentiels (odeurs suspectes, fuites de gaz ou d'eau,...)

Afin de mieux maîtriser les missions et les coûts inhérents au fonctionnement d'un service d'incendie et de secours, le Comité Syndical a décidé de fixer à 500F le tarif de l'intervention qui sera recouvré auprès des personnes lorsque celles-ci feront appel aux sapeurs-pompiers pour des interventions ne mettant pas en cause ni la

vie des usagers, ni leurs biens et lorsque ces interventions sont susceptibles de faire concurrence aux entreprises privées locales qui assureraient le même genre de service.

SOCIAL - SANTE

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Mademoiselle CAPLIER, Assistante Sociale, effectue une permanence en Mairie le deuxième vendredi de chaque mois de 9h00 à 11h00. En dehors de cette permanence, vous pouvez la contacter au 04 50 83 11 77.

A.D.M.R.

L'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Neuvécelle est à votre disposition en cas de difficultés. Des aides ménagères peuvent intervenir chez les personnes âgées, handicapées ou malades pour l'aide aux gestes de la vie quotidienne, l'accomplissement des travaux ménagers, l'achat de denrées alimentaires et de fournitures ménagères, la préparation des repas...

La participation financière est calculée en fonction des ressources des bénéficiaires et fait l'objet d'une demande de prise en charge auprès des caisses de retraite.

Tout dossier doit comprendre :

- Un certificat médical prescrivant une aide ménagère.
- Un justificatif des ressources (trois derniers mois)
- Le dernier avis d'imposition.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.

UN CONCILIEUR POUR LE CANTON D'EVIAN

Un conciliateur est au service des habitants des 15 communes du Canton.

M. Daniel LAUNOY nommé par ordonnance du premier Président de la Cours d'Appel a pour mission de rapprocher les points de vues de personnes dont la démarche dénote une volonté de conciliation. En revanche, il lui est interdit de donner des conseils juridiques.

Le conciliateur reçoit uniquement sur rendez-vous pris par correspondance adressée à : M. le Conciliateur - 29 rue Nationale 74500 EVIAN.

C'est à cette adresse (ancienne Mairie d'EVIAN) qu'il recevra les intéressés

Une note d'information sur l'action du conciliateur est à votre disposition en Mairie.

SANTE : LES ADRESSES UTILES A NEUVECELLE



MEDECIN GENERALISTE :

- Dr CORNET Elisabeth,
avenue de Milly - Tél. 04 50 75 42 24

PHARMACIE DE MILLY :

- Pharmacien : M. OLLEON Jean-Christophe
Avenue de Milly - Tél. 04 50 70 70 73

MASSEUR KINESITHERAPEUTE :

- M. GARCIA Pierre
1178 avenue d'Evian - Tél. 04 50 74 62 40

INFIRMIERE :

- Mme Jacqueline JACQUEMIN
1062 avenue de Milly - Tél. 04 50 75 38 75

ASSOCIATIONS

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Toute demande de subvention doit obligatoirement être formulée par écrit et accompagnée d'un bilan justificatif détaillé. Le bilan financier est obligatoire à l'article L.1611-4 du C.G.C.T.

Ces deux documents seront déposés en Mairie pour fin janvier 2002 au plus tard, afin d'être examinés lors de l'élaboration du budget primitif.

LISTE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION OMNISPORTS SECTION HANDBALL :

M. Daniel GAVET, président
Tél. 04 50 75 48 79

ASSOCIATION OMNISPORTS SECTION GYM NOUVELLE FORME :

Mme Annie SIMON, présidente
Tél. 04 50 75 27 56

ASSOCIATION OMNISPORTS SECTION ESPACE DANSE :

Mme Nicole HYVERT, présidente
Tél. 04 50 75 43 46

ASSOCIATION PYRRHOCORAX GRACULUS :

M. Hervé BAISAMY, président
Tél. 04 50 74 62 19

CLUB DE L'AMITIE

Mme VESIN Marcelle
Tél. 04 50 75 20 16

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES LOUE NOVE CHATNI :

Mme Carine MARTEAU, présidente
Tél. 04 50 75 54 74

ASSOCIATION DU RESTAURANT SCOLAIRE :

Mme Sylvaine ALBORINI, présidente
Tél. 04 50 75 61 55

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES :

M. Michel ROBET, président
Tél. 04 50 75 34 08

ASSOCIATION DES TROMPES DE CHASSE :

M. Noël ROCH, président
Tél. 04 50 75 15 56

ASSOCIATION PAROISSIALE "LA NEUVECELLOISE" :

M. Florian LEONARDUZZI, président
Tél. 04 50 75 57 43

ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE DE NEUVECELLE :

Mme Martine SEJMOWSKI, présidente
Tél. 04 50 75 57 40

ASSOCIATION ECOLE DU CHAT :

Mme Jane GATEAU, présidente
Tél. 04 50 75 01 81

ASSOCIATION L'ATELIER :

Mme Claudine JAQUIER, présidente

ASSOCIATION NEUVECELLE LOISIRS ET CULTURES :

Mme Martine SEJMOWSKI, présidente
Tél. 04 50 75 30 88

LA BIBLIOTHEQUE :

Horaire d'ouverture

- Lundi de 13h30 à 18h00
- Mardi de 13h30 à 17h30
- Mercredi de 13h30 à 18h00
- Jeudi de 13h30 à 18h00
- Vendredi de 13h30 à 16h00

DATES DE PRELEVEMENTS DE SANG POUR L'ANNEE 2002:

- Lundi 21 janvier de 17h30 à 20h00
- Lundi 29 avril de 17h30 à 20h00
- Lundi 22 juillet de 17h30 à 20h00
- Lundi 21 octobre de 17h30 à 20h00

Salle d'animation place de l'église en camion.

Loto traditionnel, samedi 9 mars 2002

IMPOTS ET TAXES

TAXE DE SEJOUR

La commune de Neuvécelle a décidé d'instaurer et de percevoir la taxe de séjour conformément à l'article L.2333-29 du C.G.C.T.

La taxe de séjour est établie sur les personnes séjournant dans les hôtels, les meublés, les terrains de camping et les gîtes. Le montant de la taxe due par chaque redevable est égal au tarif qui lui est applicable multiplié par le nombre de nuitées correspondant.

Les tarifs et une fiche d'informations complémentaires sont disponibles en Mairie.

IMPOTS LOCAUX

Les taux d'imposition des impôts directs locaux pour 2002 ont été fixés ainsi :

• Taxe foncière sur les propriétés bâties	9,91%
• Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39,04%
• Taxe d'habitation	9,91%
• Taxe professionnelle	16,08%

PRIX DE L'EAU

Pour votre information, votre facture d'eau comprend :

1 - Le prix de l'eau relatif aux consommations du 1^{er} août 2000 au 31 juillet 2001 qui s'établit comme suit:

Redevance Commune	4,65F
Redevance assainissement	4,24F
Redevance agence de bassin	1,83F
Redevance Etat	0,14F
Prix total du m ³	10,86F

La redevance commune est encaissée par le service des eaux de la commune alors que les autres redevances sont intégralement reversées

2 - Le prix de location du compteur selon les tarifs suivants :

Diamètre 15mm	50F
Diamètre 20mm	80F
Diamètre 30mm	90F
Diamètre 40mm	130F
Diamètre 60mm	930F

3 - Un abonnement annuel de 150F par compteur. Le forfait minimum de consommation a été supprimé, la facturation est désormais calculée en fonction de la consommation réelle des abonnés à laquelle s'ajoute un abonnement annuel de 150F par compteur.

EVACUATION DES DECHETS

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Les services municipaux effectuent régulièrement trois tournées au cours de la semaine :

le lundi, mercredi et vendredi à partir de 7h30. Les sacs doivent être déposés impérativement le jours même de chaque ramassage et non la veille.

En juillet et août une tournée supplémentaire est organisée le samedi matin dès 7h30.

Le ramassage des ordures ménagères se réalise au moyen de sacs en polyéthylène remis gratuitement une fois l'an à chaque propriétaire ou locataire. Les sacs poubelle seront déposés dans des containers lorsque ceux-ci existent dans votre rue ou lotissement. Les sacs ne

doivent pas contenir de déchets tels que gazon, verre, plastique...

Le nombre de sacs a été établi en fonction des besoins normaux de chaque foyer. Nous vous conseillons donc de remplir les sacs correctement de telle sorte que le nombre de ceux qui vous ont été remis soit suffisant. Dans le cas de nouveaux venus (constructions, locations) ceux-ci devront acquiescer eux mêmes des sacs poubelle en polyéthylène disponibles en droguerie ou en grande surface en attendant la distribution de l'année suivante.

RAMASSAGE DE FERRAILLE

Le ramassage a lieu le deuxième jeudi des mois impairs, soit pour 2002 jeudi 10 janvier, jeudi 14 mars, jeudi 9 mai, jeudi 11 juillet, jeudi 12 septembre, jeudi 14 novembre.

Les déchets tels que gazon, gravats, tailles de haies... ne font pas l'objet d'un ramassage. Ils doivent être déposés à la déchetterie de Vongy (voir ci-après).

Ne seront pas ramassés également les objets d'un volume ou d'un poids trop importants, nécessitant un engin de levage pour la mise en camion tout comme les produits à base d'acide, les hydrocarbures, les peintures, les bouteilles de gaz...

DECHETTERIE

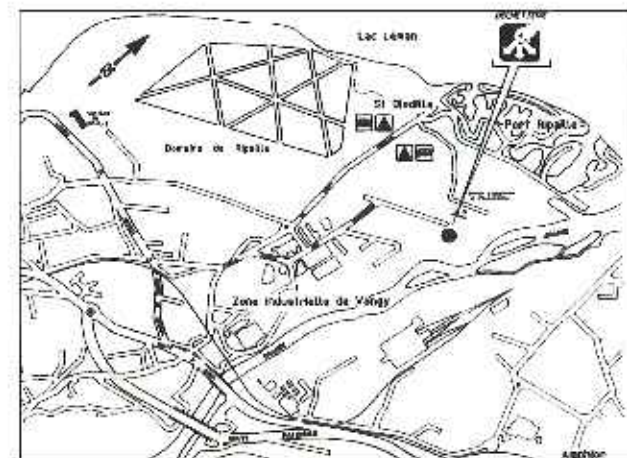
Les déchets encombrants (tailles et gazons, plastiques, papiers, cartons, piles, batteries, huiles usagées, gravats, bois, ferraille, verre...) peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie de Vongy.

Heures d'ouverture de la déchetterie de Vongy :

DU 1^{ER} DÉCEMBRE AU 31 MARS :
Du lundi au samedi de 8h00 à 18h00
Le dimanche de 9h00 à 12h30

DU 1^{ER} AVRIL AU 30 NOVEMBRE :
Du lundi au samedi de 8h00 à 19h00
Le dimanche de 9h00 à 12h30

Tél. 04 50 26 21 22 - Fax 04 50 70 12 54



RECUPERATION DU VERRE ET SEULEMENT DU VERRE !!

Il est rappelé qu'il existe 8 containers pour la récupération du verre sur le territoire de la commune - Verlagny, Milly, La Verniaz, Le Parc de l'Abbaye, 2 à Grande-Rive, le Rond-Point et chez Granjux.

Pas de dépôt après 22h00.

RECUPERATION DES BOUTEILLES PLASTIQUES

Vous pouvez déposer vos bouteilles plastique dans un container prévu à cet effet avenue d'Evian à Milly.

ENVIRONNEMENT

ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Il est rappelé que le lit d'un cours d'eau appartient aux propriétaires des deux rives et qu'en conséquence l'entretien leur incombe.

ENTRETIEN DES TERRAINS ET DES HAIES

De nombreuses plaintes sont enregistrées en Mairie à propos de terrains laissés à l'abandon. Cette situation est particulièrement regrettable pour la Commune qui entend préserver un cadre de vie agréable pour ses habitants. Aussi, il est rappelé que les terrains et parcs d'agrément entourant les propriétés bâties doivent être régulièrement entretenus. En cas de non respect de ces dispositions il sera procédé à l'exécution d'office des travaux à la charge du propriétaire.

Dans le cadre des problèmes liés à la sécurité routière, il est rappelé que l'absence d'entretien des haies en limite du domaine public et des voies communales compromet gravement la sécurité des automobilistes (visibilité restreinte, panneaux de signalisation cachés par les feuillages) et des piétons.

DIVAGATION DES CHIENS

De nombreuses plaintes étant régulièrement déposées en Mairie, il est rappelé que la divagation des chiens est interdite sur tout le territoire de la commune.

Ces animaux doivent être tenus en laisse par leurs propriétaires et ne pas polluer par leurs excréments, soit la voie publique soit les propriétés traversées de quelque nature qu'elles soient.

Il est instamment demandé à tous les propriétaires de chiens de faire preuve de civisme en assumant personnellement les contraintes imposées par la possession d'un si sympathique compagnon.



Pour ce qui concerne les chats, s'adresser à Madame Jane GATEAU, présidente de l'association "l'Ecole du Chat" (Tél. 04 50 75 01 81)

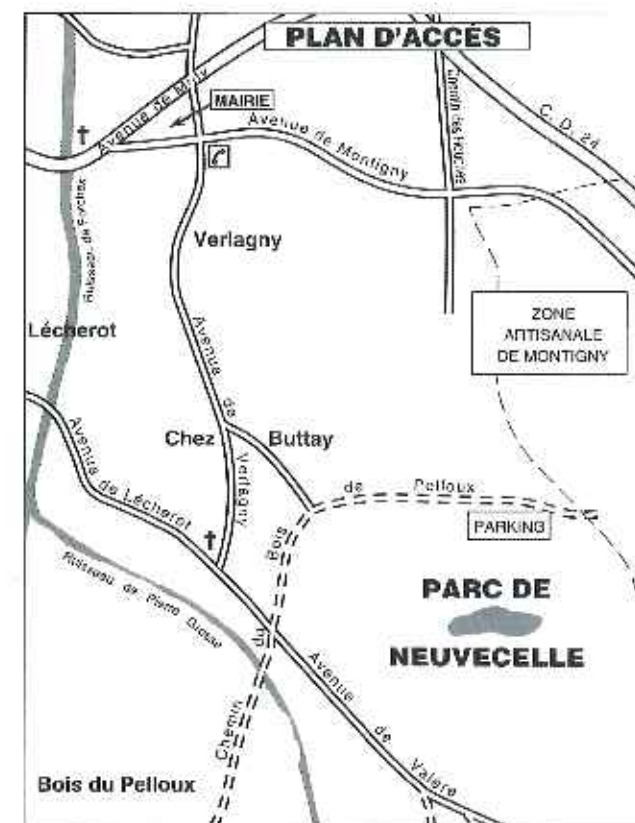
DIVERS

PARC DE NEUVECELLE

Le parc de Neuvecelle est un site que la Commune de Neuvecelle a choisi pour devenir un lieu privilégié de découverte de la nature telle qu'elle existe.

Etendu sur une superficie d'environ 5 hectares, le parc a fait l'objet d'un aménagement sur trois années. Recensé comme zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, il figure dans l'inventaire des parcs et jardins du Ministère de l'Environnement.

Le parc fait partie des actions de développement touristique du Pays du Léman. A ce titre, sa création a été financièrement soutenue par le conseil Régional Rhône-Alpes.



Tout pour la future maman
et l'enfant dès la naissance

pimprenelle

magasin conseil



Le Majestic - 1, avenue Jean-Léger
74500 EVIAN - Tél. 04 50 75 54 79

SAGRADRANSE S.A.



Sables et Graviers
Gravillons et Enrochement
Dragage et Travaux Lacustres

Tél. 04 50 70 00 05 - Fax 04 50 70 85 88
B.P. 604
1040 route de la Dranse - 74500 AMPHION

Ets FAVRE SARL LACROIX

- PLOMBERIE
- CHAUFFAGE
- SANITAIRE

35, avenue de Grand-Rive
74500 EVIAN-LES-BAINS
Tél. 04 50 75 23 97

giletto

BÂTIMENT • GÉNIE CIVIL
TRAVAUX PUBLICS

B.P. 619 - AMPHION - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 70 04 61 - Fax 04 50 70 84 55

IMPRIMERIE PERAY

USY Noël

Conception et réalisation de :

cartes de visite, commerce, vœux
Enveloppes - Têtes de lettres
Liasse autocopiantes - Camots
Bons de commande - Numérotation
Affiches - Brochures - Calendriers
Dépliants, plaquettes publicitaires,
etc...

"Les Mouettes" - 74500 LUGRIN
Tél. 04 50 76 06 08 - Fax 04 50 76 12 20

RESSOURCEZ-VOUS aux THERMES EVIAN

- FITNESS
- INSTITUT DE BEAUTÉ
- SOINS THERMAUX RELAXANTS
- RÉFLEXOLOGIE
- KINÉSITHÉRAPIE
- DIÉTÉTIQUE

Renseignez-vous
au 04 50 75 02 30



VISITE DE LA CHAPELLE DE LA MARAÎCHE

Les personnes intéressées sont priées de se
mettre en rapport avec M. Antoine LAZARETH,
Conseiller Municipal,
Tél. 04 50 75 27 21

Comme chaque année la chapelle de Maraîche
est ouverte au public dans le cadre des journées
du patrimoine. A l'occasion de ces journées un
concert a été donné cette année par un petit
ensemble de l'harmonie municipale de Thonon.
Les mélodies qui emplirent la chapelle ont
charmé les participants renforçant ainsi l'image
d'un lieu privilégié.

Les prochaines journées portes ouvertes auront
lieu au mois de septembre 2002.

USAGE DE MATERIEL BRUYANT

Il est rappelé que conformément à l'arrêté
municipal du 12 juillet 1995, il est interdit
d'utiliser des outils ou appareils susceptibles de
causer une gêne pour le voisinage en raison de
leur intensité sonore (tels que tondeuses à
gazon à moteur thermique, tronçonneuses,
perceuses, raboteuses ou scies mécaniques),
sur le territoire de la commune de Neuvecelle :

- Les jours ouvrables avant 7h00 et après
20h00

Groupe ACTINI

«Pasteuriser, stériliser, cuire :
Innovations et Saveurs»

ACTINI

Construction de systèmes de stérilisation,
pasteurisation, cuisson en continu pour les
liquides alimentaires

ACTINI PROCESSING

Concepteur de lignes complètes pour des
process aseptiques et UHT

Nutritech

Maîtrise complète de la filière "Lait" végétal
élaboré à partir du procédé AGROLACTOR®

Parc de Montigny - Maxilly
74500 EVIAN-LES-BAINS
Tél. 04 50 70 74 74 - Fax 04 50 70 74 75

- Les samedis avant 7h00, de 13h00 à
15h00 et après 20h00
- Les dimanches et jours fériés (sauf les lundis
de Pâques et de Pentecôte).

REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas des anciens aura lieu le
dimanche 27 Janvier 2002 au restaurant de l'X.

AFFICHAGE MUNICIPAL

Les principales informations municipales font
l'objet d'une insertion dans la presse locale
(Dauphiné Libéré et Messenger de la Haute-
Savoie) mais sont également affichées à des
emplacements prévus à cet effet. 12 panneaux
sont à votre disposition et sont implantés aux
lieux suivants :

- Chez Granjux (Avenue de Maxilly)
- Carrefour Avenue de Maxilly et Rue du parc de
l'Abbaye
- Grande-Rive (près de l'abri bus)
- Le Rond-Point
- Place de l'Eglise
- Avenue de Maraîche
- Carrefour de Milly (côté de l'arrêt bus)
- Village de Lécherot
- Impasse du Flon
- Chemin des Houches
- Place de la Mairie.

CHARVET

TOUS PRODUITS PETROLIERS

THONON LES BAINS 04 50 71 26 43

04 50 71 25 70

GEREZ EN DOUCEUR VOTRE BUDGET CHAUFFAGE :
CONTACTEZ NOTRE SERVICE ABONNEMENT

LA MURE locataire-gérant des
sociétés BIANCO et CHARVET

Bianco
produits pétroliers



*Souvenir scolaire Nevecelle
1956 - 1957*



*Nevecelle - Milly
Dépot des produits "les coopérateurs"*



evian

Née de la pluie et de la fonte des neiges,
l'eau d'EVIAN prend sa source
au cœur des Alpes millénaires.

C'est là que pendant de longues années,
elle suit un parcours souterrain connu
d'elle seule à travers un filtre naturel unique,
constitué de roches et de sable fin.
Lentement, elle se purifie et se charge
en minéraux essentiels à la vie.
C'est ainsi que la montagne lui transmet
sa minéralité spécifique, équilibrée
en calcium et en magnésium pour que,
jour après jour, l'eau minérale d'EVIAN
vous transmette les forces de la montagne.

ENTREPRISE D'ELECTRICITE GENERALE

S.A.R.L. R. JACQUIER
électricité

**CHAUFFAGE ELECTRIQUE
ECLAIRAGE PUBLIC**

**MAXILLY SUR LEMAN - 74500 EVIAN LES BAINS
TÉL. 04 50 75 22 52**



*Le Chataignier 1956
Aquarelle Chiara Marcel
Don à la commune de Neuvicelle
de Mme Chiara*